

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF  
« La Société »  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 117 013 941 EUROS  
26-28 RUE DE MADRID - 75008 PARIS  
SIREN 339 350 712 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU 30 JUIN 2016

## Table des matières

I.	PRESENTATION DU GROUPE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE _____	- 3 -
•	SYNTHESE - LE CONTEXTE DE LA RESOLUTION ORDONNEE _____	- 3 -
•	ORGANIGRAMME DU GROUPE _____	- 4 -
II.	LA GARANTIE DE L’ETAT VOTEE PAR LE PARLEMENT FRANÇAIS (ART.108 DE LA LOI DE FINANCES 2013) - 5 -	
III.	LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ET LA GESTION PATRIMONIALE DES ACTIFS _____	- 5 -
IV.	LA 3CIF - LA BANQUE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - ACTIVITE AU 30 JUIN 2016 _____	- 6 -
V.	GOUVERNANCE _____	- 14 -
VI.	CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES _____	- 16 -
1.	Définition _____	- 20 -
•	Engagements Bilan _____	- 21 -
-	Répartition par nature _____	- 21 -
-	Répartition par pays _____	- 21 -
-	Répartition par notation _____	- 21 -
•	Engagements Hors Bilan _____	- 21 -
-	Répartition par notation _____	- 22 -
	Répartition des engagements hors bilan de la 3CIF (hors Groupe) par risque de notation _____	- 22 -
-	Répartition par pays _____	- 22 -
-	Répartition par contrepartie _____	- 22 -
VII.	COMPTES SEMESTRIELS _____	- 23 -
VIII.	CAPITAL SOCIAL _____	- 26 -
IX.	EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2016 _____	- 26 -
X.	PERSPECTIVES 2016 _____	- 26 -
XI.	COMPTES SOCIAUX	
-	BILAN ACTIF & PASSIF _____	- 26 -
-	HORS-BILAN & COMPTE DE RESULTAT _____	- 30 -
-	ANNEXE _____	- 31 -

## I. PRESENTATION DU GROUPE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

### • SYNTHÈSE - LE CONTEXTE DE LA RÉSOLUTION ORDONNÉE

Le réseau Crédit Immobilier de France est un réseau bancaire, géré en résolution ordonnée depuis fin novembre 2013.

La Commission européenne a, par décision du 27 novembre 2013, approuvé le plan de résolution ordonnée (« le Plan ») conduisant à l'arrêt de la production de crédits et autorisé l'Etat à délivrer sa garantie définitive ; le même jour, le protocole entre l'Etat et le groupe CIF et les garanties définitives ont été signés. Les développements relatifs aux garanties délivrées par l'Etat figurent dans les rapports annuels.

Le Plan comporte des mesures visant à garantir l'absence de distorsion de concurrence : compte-tenu de l'interdiction de production nouvelle, seule une activité de gestion en extinction des encours existants perdure.

La décision de la Commission européenne et le protocole relatif à la mise en place d'une garantie définitive au profit du Groupe CIF prévoient la contribution des actionnaires aux charges de la résolution ordonnée et la sanctuarisation des résultats et produits dégagés par le Groupe pour maintenir ses fonds propres à un niveau correspondant à un ratio de solvabilité tier 1 de 12 % minimum tout au long de la résolution ordonnée. Dans ce cadre, une augmentation de capital par voie d'émission d'une action de préférence a été réservée à l'Etat, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de CIFD le 6 novembre 2013 et réalisée le 28 novembre suivant. Elle permet à l'Etat en l'absence de versement des commissions constituant sa rémunération de bénéficiaire, en sa qualité de porteur de l'action de préférence, d'une distribution préférentielle prélevée sur les sommes distribuables de CIFD. En effet, les commissions dues à l'Etat peuvent être différées si leur paiement a pour conséquence d'abaisser le niveau de solvabilité tier 1 en dessous de 12 %.

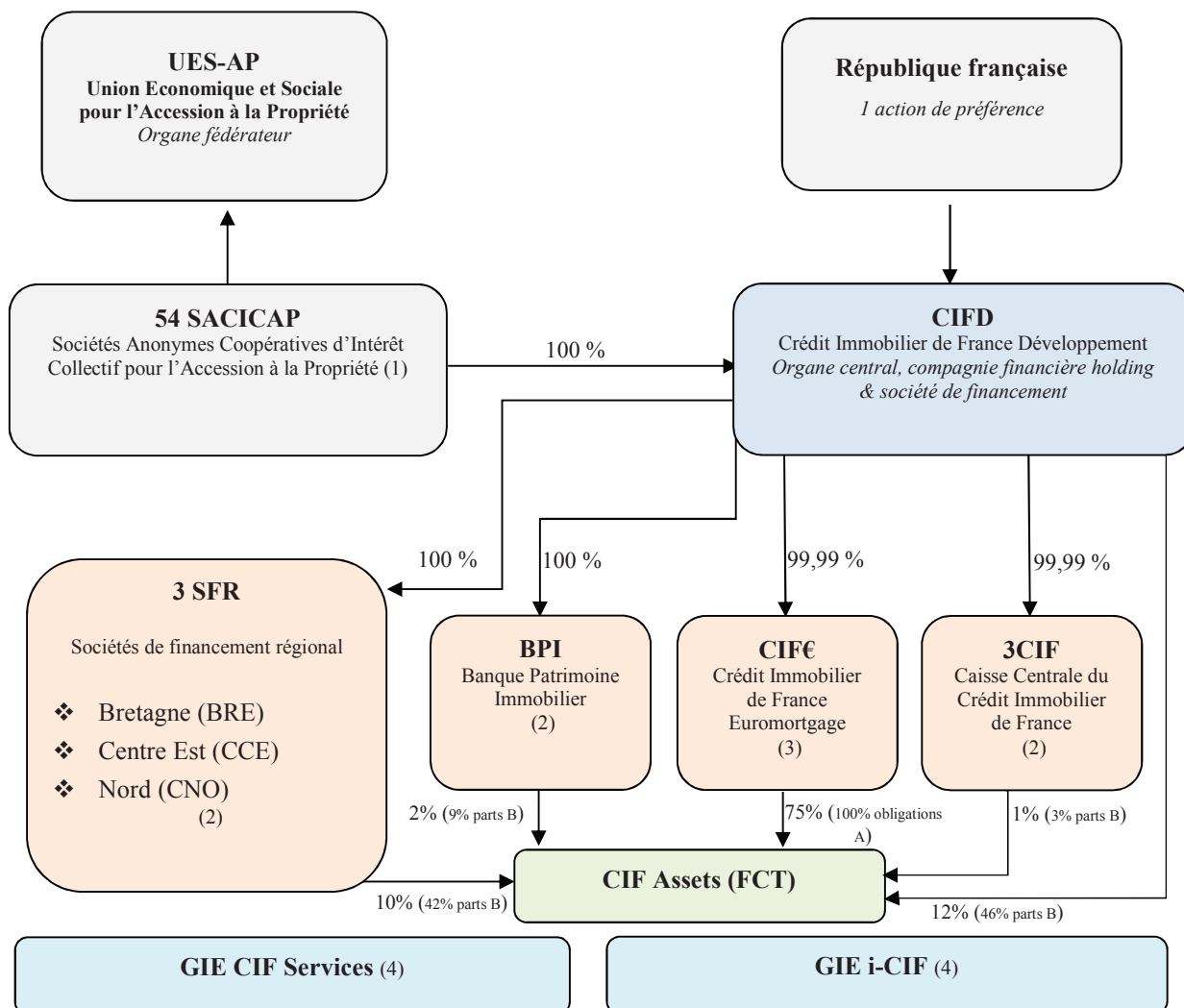
Aux termes du protocole relatif à la mise en place de la garantie définitive, les modalités de suivi de la mise en œuvre du Plan reposent, d'une part, sur le comité de suivi regroupant la Direction générale du Trésor, les dirigeants effectifs de CIFD et le Commissaire du Gouvernement et, d'autre part, sur l'expert indépendant, désigné dans des conditions agréées par l'Etat et la Commission européenne. L'expert indépendant, dont la désignation a été approuvée par la Commission européenne le 27 janvier 2014, est la société Duff & Phelps.

Dans le cadre de la mise en résolution ordonnée du groupe Crédit Immobilier de France, le Plan prévoit notamment une simplification de la structure juridique du Groupe et une centralisation de sa gouvernance. Afin de conduire les opérations de simplification de la structure du Groupe, l'opération d'apports à CIFD des titres détenus par les actionnaires dans le capital des sociétés de financement a été réalisée le 10 décembre 2014. A l'issue des apports de titres et du rachat des actions, CIFD détient la quasi-totalité du capital des sociétés de financement du Groupe. Six opérations de fusion absorption de filiales, sociétés de financement, sont intervenues à ce jour ; trois autres sont d'ores et déjà programmées sur le second semestre 2016.

La société Crédit immobilier de France Développement (CIFD) est organe central et compagnie financière holding du réseau au sens des articles L.511-30 et L.517-1 du Code monétaire et financier (« le Code »). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les sociétés du Groupe appartenant au réseau bancaire placé sous l'égide de CIFD sont les sociétés de financement, la Banque Patrimoine et Immobilier (BPI), la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF) et CIF Euromortgage.

## • ORGANIGRAMME DU GROUPE

Le Groupe Crédit Immobilier de France est structuré au 30 juin 2016 selon l'organigramme ci-dessous :



(1) Détention directe

(2) 100 % Parts subordonnées (Parts B)

(3) 100 % Titres prioritaires (Obligations A)

(4) GIE constitué par des entités du groupe (CIFD, 3CIF, BPI, 3 SFR)

## II. LA GARANTIE DE L'ETAT VOTEE PAR LE PARLEMENT FRANÇAIS (ART.108 DE LA LOI DE FINANCES 2013)

La Garantie de l'Etat français n'ayant fait l'objet d'aucune modification, le lecteur est invité à se reporter au rapport annuel 2015, pages 8 à 11, pour en obtenir une description complète.

## III. LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ET LA GESTION PATRIMONIALE DES ACTIFS

### GESTION DE L'ENCOURS DE CREDITS AU PREMIER SEMESTRE 2016

#### Synthèse de l'activité de gestion

Au premier semestre 2016 l'encours de crédits immobiliers a décru plus faiblement que ce qui avait été anticipé dans le budget 2016, mais de manière plus importante que les prévisions faites dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

En montant, l'encours brut a diminué de 7,3 % passant de 22,8 milliards d'euros à 21,16 milliards d'euros. L'encours sain a connu une érosion modérée passant de 20,92 milliards d'euros à 19.18 milliards. Dans le même temps, le nombre de dossiers gérés a reculé, pour atteindre 278 047 unités soit une érosion de près de 20 895 dossiers soit 7%. Pour les seules créances saines, le recul représente 20 419 dossiers.

Le montant moyen par dossier est passé à 75 116 euros.

Le ralentissement très sensible des remboursements anticipés constaté à fin 2015 s'est poursuivi sur le premier semestre 2016.

L'activité de la gestion peut être découpée en quatre grandes activités :

- le traitement des demandes de remboursement anticipé ;
- l'instruction et le traitement des demandes ayant pour effet de modifier le tableau d'amortissement ;
- la prise en charge des autres demandes émanant de la clientèle ;
- la réalisation des traitements permettant d'assurer les prélèvements liés aux échéances de nos prêts, ainsi que leur comptabilisation, activité dite de traitement de masse.

Depuis octobre 2015, l'activité de la gestion peut être appréhendée tant au niveau consolidé qu'au niveau de chaque établissement ou filiale à travers des reportings mensuels.

Parallèlement, dans le prolongement du cadre et des méthodes définies dans Diapason<sup>1</sup>, la filière métier gestion et recouvrement a finalisé le déploiement puis l'optimisation des modes opératoires et procédures décrivant les opérations essentielles à la gestion de l'encours.

#### 2° - Remboursements anticipés

La vague de remboursements anticipés que le groupe a connue en 2015, à l'identique des autres établissements, a poursuivi sa décroissance pendant le premier semestre 2016. A fin juin 2016, le taux annualisé de remboursement anticipé est revenu à 9,26% pour un taux annuel budgété à 10,19%.

<sup>1</sup> Diapason est un groupe de travail mis en place en 2013, destiné à coordonner différentes activités au sein du groupe Crédit Immobilier de France selon une approche par filières métier.

## IV. LA 3CIF - LA BANQUE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

Agréée en qualité de banque, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France est en charge, au sein du Groupe, de trois missions principales :

- le refinancement des entités du Groupe, dont l'encours des crédits immobiliers est passé de 22,8 milliards à fin décembre 2015 à 21,16 milliards au 30 juin 2016,
- la négociation et l'achat sur les marchés des instruments financiers nécessaires à la couverture du risque de taux des entités du Groupe,
- la gestion des réserves de liquidité du Groupe.

La 3CIF n'exerce pas d'activité pour compte propre. Elle ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur des actifs à risque ou toxiques.

### I - REFINANCEMENT

La 3CIF est chargée du refinancement des impasses de liquidité du Groupe et ce durant l'exécution du Plan de résolution ordonnée.

Il est rappelé que la garantie de l'Etat dont bénéficient certaines de ces émissions est explicite.

La 3CIF a mis en place cinq programmes afin de répondre à sa mission :

- un programme de Titres de Créances Négociables de Court Terme (TCNCT) garantis par l'Etat de 8 milliards d'euros,
- un programme de Titres de Créances Négociables à Moyen Terme (TCNMT) garantis par l'Etat de 5 milliards d'euros,
- un programme d'Euro Medium Term Note (EMTN) garantis par l'Etat de 12 milliards d'euros,
- un programme de Titres de Créances Négociables à Court Terme (TCNCT) non garantis de 12 milliards d'euros,
- un programme de Titres de Créances Négociables à Moyen Terme (TCNMT) non garantis de 2 milliards d'euros.

Les titres de créances négociables garantis sont proposés aux investisseurs extérieurs au Crédit Immobilier de France. Les titres de créances négociables non garantis sont proposés à CIF Assets et CIF Euromortgage dans le cadre de leurs placements de trésorerie effectués auprès de la 3CIF, ceux-ci bénéficiant de la garantie de l'Etat au titre de la garantie interne.

Les Titres de Créances Négociables à Court Terme, garantis ou non, ont, de par la réglementation qui leur est applicable, une durée comprise entre un jour et un an. Conformément aux termes du Protocole, les Titres de Créances Négociables à Moyen terme garantis ont une durée comprise entre un an et cinq ans tandis que les Titres de Créances Négociables Moyen Terme non garantis n'ont pas de durée maximum.

Le programme d'émission de titres de créances négociables (TCN) garantis a obtenu le label Step (Short Term European Paper) lancé par des intervenants de marché sous l'égide de la Fédération bancaire européenne (FBE) et de The Financial Markets Association (ACI). Ce label vise à promouvoir les marchés des titres à court terme par le biais d'un ensemble de normes et de pratiques, notamment en matière de transparence et de qualité de l'information financière, que les émetteurs s'engagent à respecter. Le marché STEP est reconnu comme marché non réglementé accepté par la Banque Centrale Européenne. Les titres de créances négociables garantis émis par la 3CIF deviennent ainsi éligibles au refinancement de l'Eurosystème.

Au 30 juin 2016, les TCN de la 3CIF bénéficient des notations suivantes :

Nature du titre	Notation Fitch	Notation Moody's
Titres de Créances Négociables à Court Terme garantis	F1+	P1
Titres de Créances Négociables à Moyen Terme garantis	AA	Aa2
Titres de Créances Négociables à Court Terme non garantis	F1	P2
Titres de Créances Négociables à Moyen Terme non garantis	A	Baa2

La notation des titres émis par la 3CIF avec la garantie de l'Etat est fortement corrélée à celle de la République française. Pour avoir bénéficié d'une garantie étatique avant le 30 juin 2014, les titres de la 3CIF présentent les caractéristiques définies par le règlement UE n° 575/201 pour qualifier les actifs liquides de haute qualité (HQLA) niveau 1.

La société n'a pas fait usage, durant le premier semestre 2016, de sa capacité à émettre avec la garantie de l'Etat dont elle bénéficiera jusqu'en 2035.

#### A - LES RESSOURCES LEVEES

Après une activité émettrice exceptionnelle en 2014, activité s'étant matérialisée par une levée de près de 8,5 milliards d'euros de fonds garantis par l'Etat, l'exercice 2015, avec environ 2,5 milliards d'euros, témoignait de l'arrêt de la production de crédit du Groupe, couplée aux montants importants de remboursements anticipés l'ayant affecté et à la cession de titres. Le premier semestre de 2016 s'est inscrit dans cette tendance pour n'enregistrer aucune levée de fond sur les marchés financiers. Les liquidités du Groupe, renforcées par les remboursements par anticipation lui ont permis de garantir son autonomie financière.

##### 1° - les ressources levées à moyen et long terme

###### a - Les ressources à moyen et long terme levées au cours du premier semestre 2016

Au cours du premier semestre 2016, la 3CIF n'a réalisé aucune émission, privée ou publique, et n'a levé que des ressources en interne sous forme de Titres de Créances Négociables à Court Terme.

###### b - Remboursements

Au cours du premier semestre 2016, la 3CIF a procédé au remboursement de plusieurs des ressources à moyen et long terme arrivées à échéance pour un montant total de 298,8 millions d'euros composé des emprunts suivants :

Code ISIN	Date Valeur	Date échéance	Montant €	Taux	Taux % - Marge	Devise
XS0580359478	21/01/11	21/01/16	3 000 000	Structuré	0	EUR
XS1023357087	28/01/14	28/01/16	110 000 000	EURIBOR3	0,08	EUR
XS1045092076	20/03/14	20/03/16	100 000 000	EURIBOR3	0,09	EUR
FR0010565382	22/01/08	16/05/16	10 000 000	FIX	7	EUR
FR0010565382	05/08/08	16/05/16	2 500 000	FIX	7	EUR
FR0010565382	30/04/09	16/05/16	1 300 000	FIX	7	EUR
FR0121667374	06/06/13	06/06/16	22 000 000	EURIBOR3	0,16	EUR
FR0121702569	17/06/13	13/06/16	50 000 000	EURIBOR3	0,17	EUR
<b>Total</b>			<b>298 800 000</b>			

## c - Encours de la dette à moyen et long terme représentée par des titres au 30 juin 2016

L'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF représentée par des titres ressort, au 30 juin 2016, à 10,2 milliards d'euros contre 11,35 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette baisse traduit la diminution des besoins de refinancement du Groupe qui a cessé toute nouvelle production de prêts immobiliers mais qui enregistre à son bilan les remboursements réguliers de ses emprunteurs. Il apparaît donc que ces remboursements contribuent, pour une part significative, à la réduction de l'impasse de liquidité du Groupe qui résulte de l'écart existant entre ses actifs constitués de crédits hypothécaires à long terme (parfois supérieurs à 20 ans) et son passif constitué d'emprunts à moyen terme (jusqu'à cinq ans maximum sur le stock des emprunts garantis).

L'encours de 10,2 milliards d'euros comprend, à hauteur de 9,23 milliards d'euros, la dette garantie par l'Etat soit 90 % du total. Ce montant de 9,23 milliards d'euros reste très inférieur à la limite de l'encours éligible à la garantie externe. Le reliquat de la dette à moyen et long terme, soit 0,96 milliard du total est constitué d'emprunts émis avant 2013 sans la garantie de l'Etat. Bien que non assortie de la garantie de l'Etat, cette dette résiduelle s'inscrit dans le cadre du plan de résolution ordonnée construit de telle sorte qu'il permette au Groupe de remplir, aux échéances contractuelles prévues, l'intégralité des engagements souscrits auprès de ses investisseurs.

A la clôture du premier semestre 2016, l'intégralité de la dette de la 3CIF est libellée en euros. Après swaps de couverture, le coût total de la dette - garantie ou non - ressort, au 30 juin 2016, à Euribor 3 mois + 28 bps et le coût total de la dette garantie s'établit, hors coût de la rémunération due à l'Etat à Euribor 3 mois + 15 bps.

Au 30 juin 2016, l'encours de la dette de la 3CIF se répartit de la façon suivante :

## DETTE GARANTIE

## Dette obligataire garantie au 30 juin 2016

Isin	Date Valeur	Date Echéance	Encours €	Taux	Taux % - Marge	Devise
XS1171476572	20/01/2015	20/07/2016	100 000 000	EURIBOR3	-0,015	EUR
XS1019651048	23/01/2014	23/01/2017	500 000 000	EURIBOR3	0,14	EUR
XS1019651048	27/02/2014	23/01/2017	100 000 000	EURIBOR3	0,14	EUR
XS1019651048	11/03/2014	23/01/2017	150 000 000	EURIBOR3	0,14	EUR
XS1067378510	19/05/2014	19/05/2017	1 500 000 000	FIXE	0,5	EUR
XS1109796067	03/10/2014	03/10/2017	500 000 000	EURIBOR3	0,01	EUR
XS1109796067	27/10/2014	03/10/2017	200 000 000	EURIBOR3	0,01	EUR
XS1109796067	27/10/2014	03/10/2017	30 000 000	EURIBOR3	0,01	EUR
XS1109796067	10/12/2014	03/10/2017	20 000 000	EURIBOR3	0,01	EUR
FR001233317	01/12/2014	01/03/2018	500 000 000	EURIBOR3	0,03	EUR
FR0012021632	11/07/2014	11/07/2018	1 000 000 000	FIXE	0,5	EUR
FR0012326809	25/11/2014	25/11/2018	1 250 000 000	FIXE	0,25	EUR
XS1023657395	29/01/2014	29/01/2019	10 000 000	EURIBOR3	0,24	EUR
XS1057307487	22/04/2014	22/04/2019	1 500 000 000	FIXE	1,125	EUR
FR0012497451	05/02/2015	05/02/2020	850 000 000	FIXE	0,125	EUR
FR0012872182	31/07/2015	31/07/2020	800 000 000	FIXE	0,375	EUR
<b>TOTAL</b>			<b>9 010 000 000</b>			

## Bons à moyen terme négociables garantis

Isin	Date Valeur	Date Echéance	Encours €	Taux	Taux % - Marge	Devise
FR0121859062	30/08/13	30/08/16	200 000 000	FIXE	0,875	EUR
FR0122055546	27/11/13	25/11/16	25 000 000	FIXE	0,665	EUR
<b>TOTAL</b>			<b>225 000 000</b>			



## DETTE A MOYEN ET LONG TERME NON GARANTIE

## Dette obligataire non garantie

Isin	Date Valeur	Date Echéance	Encours €	Taux	Taux % - Marge	Devise
XS0134958585	04/10/2001	04/10/2021	15 000 000	Structuré		EUR
XS0677909797	15/09/2011	15/09/2021	100 000 000	FIXE	4,75	EUR
XS0220713605	06/06/2005	06/06/2020	6 000 000	Structuré		EUR
XS0357444958	18/04/2008	25/06/2019	7 500 000	FIXE	Zéro coupon	EUR
XS0245851661	21/03/2006	21/03/2019	12 000 000	FIXE	Zéro coupon	EUR
XS0095462197	15/03/1999	15/03/2019	15 700 000	FIXE	4	EUR
XS0557992889	12/11/2010	12/01/2018	650 000 000	FIXE	4	EUR
FR0000470445	30/10/2002	30/10/2017	15 000 000	FIXE	Zéro coupon	EUR
XS0319982129	12/09/2007	12/09/2017	5 000 000	Structuré		EUR
FR0010382432	30/03/2007	14/04/2017	1 500 000	FIXE	Zéro coupon	EUR
XS0143488830	01/03/2002	01/03/2017	5 000 000	Structuré		EUR
FR0010646703	10/11/2008	10/11/2016	4 000 000	FIXE	Zéro coupon	EUR
FR0010369405	27/09/2006	30/10/2016	2 000 000	FIXE	Zéro coupon	EUR
XS0347553454	14/10/2008	14/10/2016	3 600 000	FIXE	Zéro coupon	EUR
XS0644131475	11/07/2011	11/07/2016	7 000 000	Structuré		EUR
XS0578465857 (1)	21/01/2011	21/01/2041	35 000 000	FIXE	4,73	EUR
<b>TOTAL</b>			<b>884 300 000</b>			

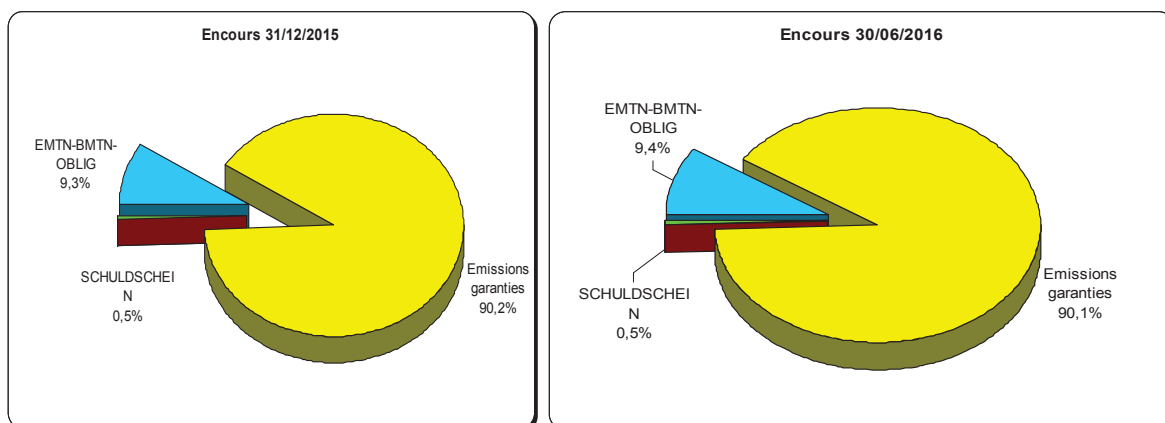
(1) Titres assortis d'un droit à remboursement anticipé à l'initiative de l'investisseur

## Bons à moyen terme négociables non garantis

Isin	Date Valeur	Date Echéance	Encours €	Taux	Taux % - Marge	Devise
FR0108691462 (1)	13/03/06	13/03/18	30 000 000	Structuré		EUR
FR0106933825	05/05/04	05/05/24	50 000 000	Structuré		EUR
<b>TOTAL</b>			<b>80 000 000</b>			

(1) Titres assortis d'un droit à remboursement anticipé à l'initiative de l'investisseur

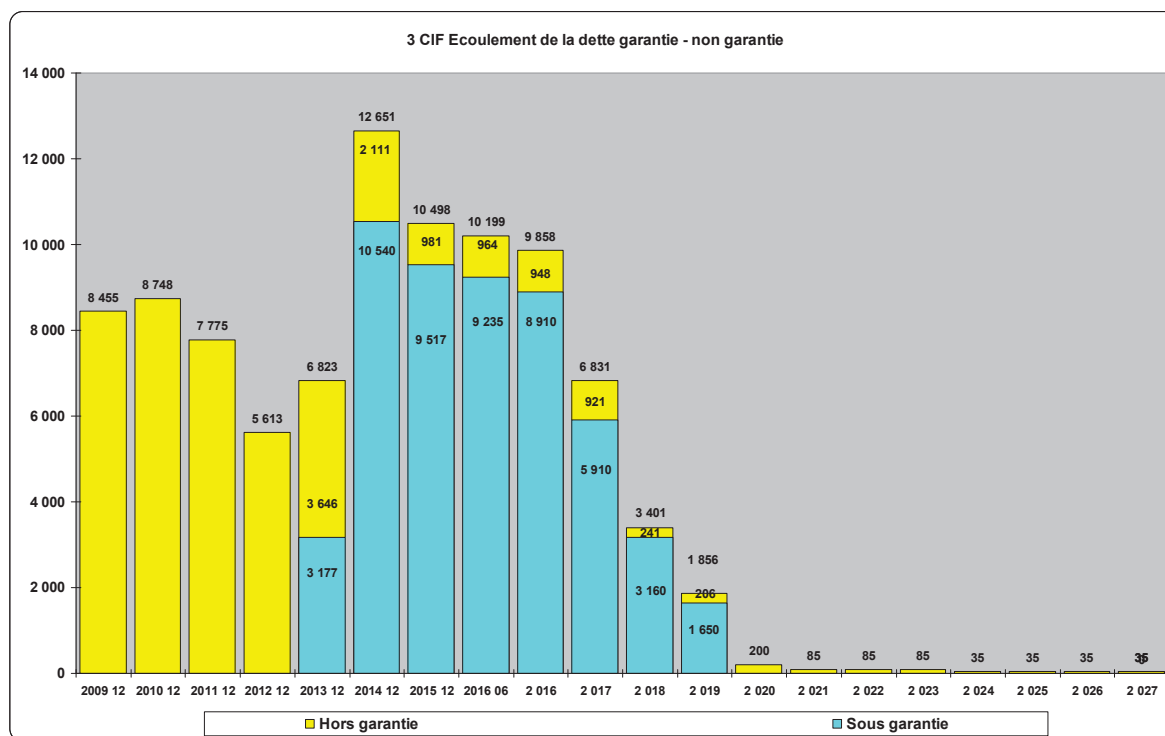
## Synthèse de la dette de la 3CIF par type d'instruments au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016



#### d - Echancier de la dette obligataire à moyen et long terme de la 3CIF

L'échéancier de la dette obligataire à moyen et long terme de la 3CIF au 30 juin 2016, se présente ainsi qu'il suit :

#### Echéancier de la dette à moyen et long terme de la 3CIF Mis à jour au 30 juin 2016

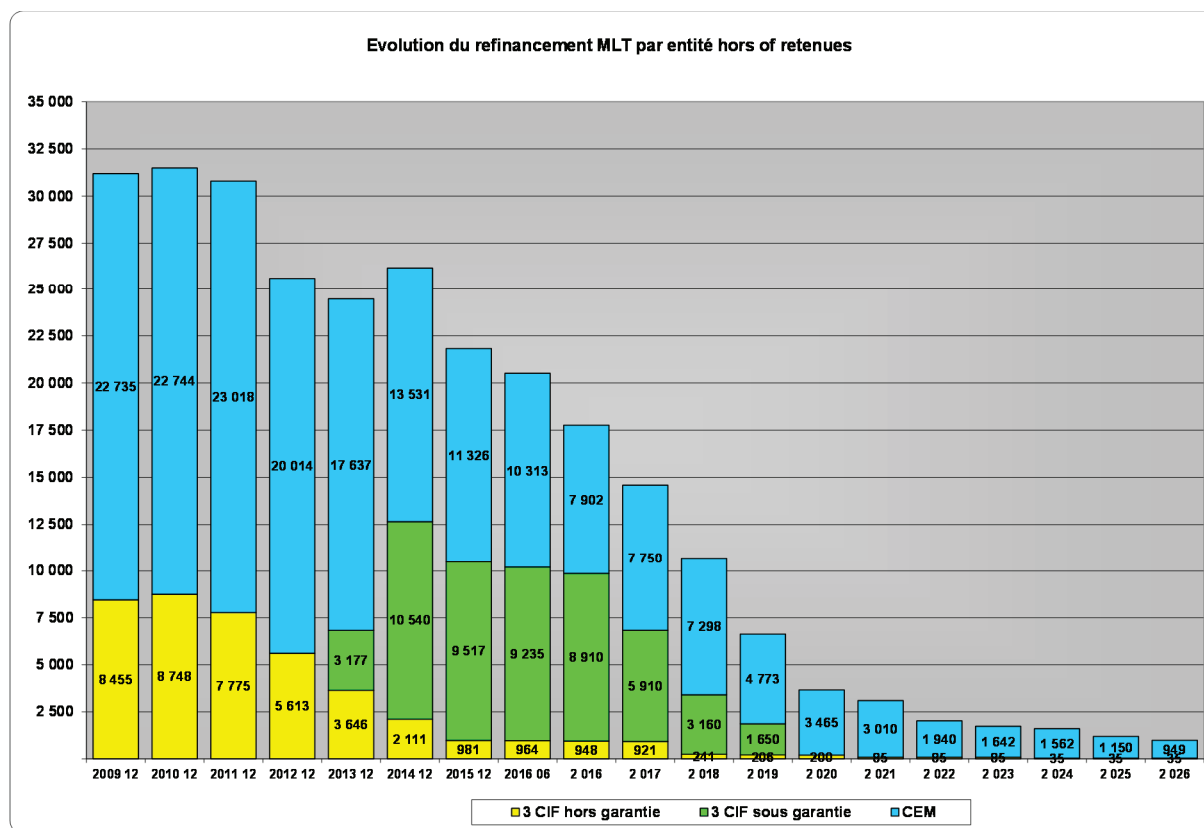


Lorsque l'investisseur dispose du droit de demander le remboursement anticipé des titres, cette faculté est considérée comme exercée systématiquement par l'investisseur dès que le contrat d'émission le lui permet.

Par ailleurs et dans la mesure où la 3CIF est appelée à couvrir les besoins de refinancement de l'ensemble des entités du Groupe y compris ceux de CIF Euromortgage, il convient de tenir compte de l'échéancier de la dette de CIF Euromortgage.

L'échéancier de la dette à moyen et long terme cumulée de la 3CIF et de CIF Euromortgage présente, au 30 juin 2016, le profil suivant pour les années 2015 à 2028.

## Echéancier de la dette à moyen et long terme cumulée de la 3CIF et de CIF Euromortgage Mis à jour au 30 juin 2016



Ce graphique n'intègre pas les obligations foncières émises par CIF Euromortgage et souscrites par la 3CIF.

La dette garantie de la 3CIF s'amortit rapidement dans la mesure où le Protocole signé avec l'Etat lui fait obligation de ne pas émettre sur des maturités supérieures à cinq ans. La dette non garantie, plus ancienne et émise à moyen terme lorsque la crise financière était au plus haut, s'amortit, elle aussi, rapidement.

### 2° - Ressources à court terme levées sous forme de titres

La 3CIF n'a pas eu recours à l'émission de Titre de Créance Négociable garanti par l'Etat au cours du premier semestre 2016.

Seuls des Titres de Créances Négociables à Court Terme au profit d'entités du Groupe ont été émis.

Au 30 juin 2016 l'encours était de 2,5 milliards d'euros.

### 3° - Ressources interbancaires

Au 30 juin 2016, les principales ressources interbancaires dont bénéficie la 3CIF sont constituées :

- du produit de la mobilisation, auprès de CIF Euromortgage d'un billet à ordre pour un montant de 1,14 milliard d'euros,
- du montant de la réserve spéciale de recouvrement gérée par la 3CIF pour le compte de CIF Assets pour un montant total de 352,37 millions d'euros,
- du solde des comptes à vue ouverts au nom des sociétés du groupe dans les livres de la 3CIF pour un encours de 727,71 millions d'euros.

#### 4° - Autres ressources

En garantie de ses opérations sur instruments financiers à terme, la 3CIF a été amenée à verser ou à recevoir des fonds (cash collatéraux) de ses contreparties externes au Groupe. Elle a ainsi disposé, tout au long du semestre, de ressources complémentaires à court terme déposées par ses contreparties représentant, au 30 juin 2016, un encours de 285,11 millions d'euros contre 246,85 millions d'euros au 31 décembre 2015.

#### B - LES RESSOURCES OCTROYEES AU GROUPE

Au cours du premier semestre 2016, la 3CIF a poursuivi sa mission de refinancement du Groupe dont l'importance s'est maintenue du fait de l'absence de tout nouveau rechargement de CIF Assets et d'émissions d'obligations foncières de CIF Euromortgage.

Les ressources livrées au Groupe sont essentiellement constituées :

- de la ressource "Evergreen" qui totalise, au 30 juin 2016, un encours de 9,6 milliards d'euros contre 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015, les capitaux moyens livrés ressortant au 30 juin 2016 à 8,5 milliards d'euros contre 9 milliards au 31 décembre 2015. La ressource "Evergreen" est une autorisation de découvert bancaire sans limitation de durée mais qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert constaté au jour de cette résiliation, en prêt à 7 ans remboursable in fine.
- ce produit offre aux sociétés du Groupe la faculté de disposer à tout moment et à concurrence de leurs besoins réels de l'ensemble des liquidités nécessaires à leurs activités.
- de divers prêts pour 1,3 milliard au 30 juin 2016, contre 1,65 milliard d'euros au 31 décembre 2015. Parmi ceux-ci figurent 1,14 milliard d'euros de billets à ordre au 30 juin 2016 contre 1,34 milliard au 31 décembre 2015. les billets à ordre sont régis par les articles L.313-42 et suivants du Code. Ils sont émis par les filiales financières opérationnelles, créés en mobilisation d'un ensemble de créances hypothécaires et détenus par 3CIF.

Au 30 juin 2016, l'encours des ressources livrées au groupe, y compris les prêts à terme CIFD, s'élevait à 12,58 milliards contre 11,50 milliards au 31 décembre 2015.

#### Encours des ressources octroyées au Groupe Au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016

Postes	2015		2016	
	Capitaux moyens	Encours 31/12	Capitaux moyens	Encours 30/06
- Evergreen	9 013 431	8 220 753	8 530 891	9 593 705
<b>- Prêts aux filiales</b>				
- Prêts TF	100 051	77 942	69 127	61 618
- Prêts TV	221 769	145 239	131 291	107 759
- Crédits de Trésorerie	187 140	0	0	0
- PCBH	1 472 055	1 340 000	1 182 857	1 140 000
- Prêts aux filiales : PTZ	99 785	88 660	80 920	75 438
<b>- Total prêts aux filiales</b>	<b>2 080 800</b>	<b>1 651 841</b>	<b>1 464 194</b>	<b>1 384 815</b>
- Prêts à terme CIFD	1 658 542	1 631 900	1 617 782	1 599 400
<b>Total financements groupe</b>	<b>12 752 774</b>	<b>11 504 494</b>	<b>11 612 867</b>	<b>12 577 920</b>

La 3CIF détient également un ensemble de créances sur CIFD au titre de divers prêts représentant un encours s'élevant à 1,60 milliard d'euros au 30 juin 2016. Ces prêts constituent, pour l'essentiel, les opérations miroirs des prêts consentis par CIFD à CIF Euromortgage.

## II - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Fournisseur unique aux entités du Crédit Immobilier de France des instruments de couverture nécessaires à leur immunisation aux risques de taux et de change, la 3CIF a vendu, au cours du premier semestre 2016, un ensemble d'instruments financiers à terme dont le volume notionnel s'établit à 43,96 milliards d'euros, contre un montant notionnel total de 126,53 milliards d'euros pour l'exercice 2015.

La mise en place, fin 2015, d'une gestion consolidée de la position de taux du Groupe a eu pour conséquence l'arrêt de ces opérations de couvertures internes, à l'exception de celles réalisées avec CIF Euromortgage.

### Volume des instruments de couverture fournis au Groupe Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015

En millions d'euros	30 juin 2016	31 décembre 2015
Ventes de FRA	0	8 069
Ventes de Caps	0	0
Ventes de Swaps de taux LT	0	298
Ventes de Swaps de taux CT	43 964	118 168
<b>Total notionnel</b>	<b>43 964</b>	<b>126 535</b>

## III - GESTION DES RESERVES DE LIQUIDITES DU GROUPE

La 3CIF centralise et gère les réserves de liquidités du Groupe.

Sa gestion vise à optimiser ses réserves de liquidités ainsi que le coût de la garantie de l'Etat.

Des deux entités du Groupe disposant d'excédents de ressources, l'une, CIF Assets, place ses liquidités issues notamment de la Réserve Générale et de la Réserve Spéciale de Recouvrement, exclusivement auprès de la 3CIF, l'autre, CIF Euromortgage place ses liquidités auprès de la 3CIF à concurrence des besoins du Groupe et pour le solde investit en BTF ou réalise des dépôts dans les livres de la Banque de France, optimisant ce faisant le recours à la garantie interne de l'Etat.

3CIF dispose aussi d'un portefeuille de titres garantissant notamment les mouvements intra-day réalisés auprès de la Banque de France.

Au 30 juin 2016, les réserves de liquidités et les titres détenus par la 3CIF représentent un encours de 0,68 milliard d'euros, dont 30 millions d'euros d'obligations foncières (OF), contre 1,58 milliard d'euros au 31 décembre 2015 (905 millions d'OF). A ces deux dates, les capitaux moyens et l'encours de ces réserves de liquidités étaient constitués des valeurs suivantes :

**Capitaux moyens et encours du portefeuille titres de la 3CIF**  
**Au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016**

Postes montants en K€	2 015		2 016	
	Capitaux moyens	Encours 31/12	Capitaux moyens	Encours 30/06
<b>TITRES</b>				
- RMBS taux fixe	0	0	0	0
- RMBS taux variable	174 888	0	0	0
<b>- RMBS externes</b>	<b>174 888</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- CIF Assets parts A	0	0	0	0
- CIF Assets parts B	96 700	96 700	96 700	96 700
<b>- RMBS internes</b>	<b>96 700</b>	<b>96 700</b>	<b>96 700</b>	<b>96 700</b>
<b>Total RMBS</b>	<b>271 588</b>	<b>96 700</b>	<b>96 700</b>	<b>96 700</b>
- Fonds d'Etat et assimilés	555 623	497 147	488 994	475 000
<b>Total fonds d'Etat</b>	<b>555 623</b>	<b>497 147</b>	<b>488 994</b>	<b>475 000</b>
- FRN bancaires	4 142	0	0	0
<b>Total FRN bancaires</b>	<b>4 142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Covered bonds internes CIF EUROMORTGAGE	1 112 534	905 000	626 429	30 000
- Covered bonds externes	118 956	82 000	82 000	82 000
<b>Total covered bonds</b>	<b>1 231 490</b>	<b>987 000</b>	<b>708 429</b>	<b>112 000</b>
<b>Total réserve</b>	<b>2 062 844</b>	<b>1 580 847</b>	<b>1 294 122</b>	<b>683 700</b>
<b>Réserve de liquidités (hors RMBS internes)</b>	<b>1 966 144</b>	<b>1 484 147</b>	<b>1 197 422</b>	<b>587 000</b>

Les parts B de CIF Assets sont restées constantes à 96,70 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, le portefeuille de titres de la 3CIF hors titres émis par le groupe, soit 557 Millions d'euros de nominal est principalement exposé sur la France (43 %) et la Belgique (13 %). L'Espagne et l'Italie ne représentent plus respectivement que 8 % et 2,7 %.

Exception faite des obligations foncières de CIF Euromortgage, les titres constituant les réserves de la 3CIF étaient majoritairement classés en portefeuille d'investissement.

875 millions d'obligations foncières ont été remboursées par anticipation.

## V. GOUVERNANCE

### I-CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1/ Composition du conseil d'administration & assemblée des actionnaires

Le conseil d'administration est composé de huit administrateurs :

- Yannick Borde, Président du Conseil d'administration,
- Robert del Bianco,
- Roland Chauveau,
- Jean Pierre Goetzinger,
- CIFD représentée par Thierry Gillouin,
- Dominique Guérin,
- Dominique Lambecq,
- Jacky Lecointe.

## 2/ Travaux du Conseil d'administration

Au cours du premier semestre 2016, le Conseil d'administration s'est réuni le 13 avril.

Cette réunion du Conseil d'administration a principalement été consacrée aux points suivants :

- Examen du Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce,
- Arrêté des comptes de l'exercice 2015 et convocation de l'Assemblée Générale Mixte et fixation de l'ordre du jour,
- Renouvellement de l'autorisation accordée au directeur général et au directeur général délégué d'émettre tous emprunts obligataires - garantis ou non par l'Etat à concurrence d'un montant maximum de 13 milliards d'euros ou son équivalent en devises, pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- Désignation du nouveau responsable du contrôle de la conformité,
- Dévolution des missions du Comité d'audit de la Société au Comité d'audit de CIFD en application de l'article L.823-20 du Code de commerce et suppression corrélative du Comité d'audit de la Société,
- Dévolution des missions des comités spécialisés de la Société aux comités spécialisés de CIFD en application de l'article L.511-91 du Code monétaire et financier.

## 3/ Décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui s'est tenue le 31 mai 2016 a approuvé à l'unanimité les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice 2015, a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015 s'élevant à 10 464 062,35 euros à la réserve légale à hauteur de la dotation obligatoire de 5% soit 523 203,12 euros et le solde égal à 9 940 859,23 euros au poste report à nouveau et a émis un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code, dont le montant s'élève à 478 746,65 euros.

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices n'est intervenue.

## II- DIRECTION GENERALE

La Direction générale de la société est assurée conjointement par Messieurs Jérôme Lacaille, Directeur général et Patrick Amat, Directeur général délégué. Chacun d'entre eux dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il est rappelé, pour le Directeur général délégué, la coexistence d'un contrat de travail et d'un mandat social. Cela se justifie par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes antérieures à la prise de mandat.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est réunie le 31 mai 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code a émis un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code, dont le montant s'élève à 478 746,65 euros.

## III - DIRIGEANTS EFFECTIFS

La direction effective de l'activité des établissements de crédit ou des sociétés de financement doit être assurée par deux personnes au moins conformément aux articles L.511-13 et L.532-2 du Code en vue de garantir une gestion saine et prudente de la société, l'efficacité de la gestion par la séparation des fonctions,

en distinguant clairement la fonction de surveillance et les fonctions exécutives, qui relèvent de la direction générale.

Dans une société anonyme à conseil d'administration telle que 3CIF, la fonction de « dirigeant effectif » est assurée par le directeur général, qui dispose, aux termes de l'article L.225-56 du Code de commerce des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, et le ou les directeurs généraux délégués qui disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et la représenter vis-à-vis des tiers, conformément à l'article L.225-56 du Code de commerce, sous réserve de ceux conférés par la loi au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires.

Messieurs Jérôme Lacaille et Patrick Amat ont été désignés dirigeants effectifs de la 3CIF le 24 juin 2015 pour la durée de leurs fonctions respectives de Directeur général et de Directeur général délégué. Leurs pouvoirs porteront notamment sur notamment sur :

- la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société,
- l'information comptable et financière,
- le contrôle interne,
- la détermination des fonds propres.

## IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 1° - Commissaires aux comptes titulaires :

**Mazars** Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 La Défense  
Représenté par Madame Virginie Chauvin

**PricewaterhouseCoopers Audit** 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine  
Représenté par Monsieur Antoine Priollaud

### 2° - Commissaires aux comptes suppléants :

**Monsieur Michel Barbet Massin :** Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 La Défense

**Monsieur Etienne Boris :** 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine

## VI. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

### A - DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution le Groupe CIF est tenu de se doter d'un dispositif de contrôle interne comprenant notamment :

- un système de contrôle des opérations et des procédures internes,
- une organisation comptable et du traitement de l'information,



- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de documentation et d'information,
- un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres.

Conformément aux termes de l'article 11 de l'arrêté, le système de contrôle des opérations et des procédures internes de la 3CIF a notamment pour objet de :

- vérifier que les opérations réalisées par l'entreprise, ainsi que l'organisation et les procédures internes, sont conformes aux dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ainsi que des orientations et de la politique de surveillance de l'organe de surveillance ;
- vérifier que les procédures de décision, de prise de risques, quelle que soit leur nature, et les normes de gestion fixées par les dirigeants effectifs, dans le cadre des politiques et orientations de l'organe de surveillance, notamment sous forme de limites, sont strictement respectées ;
- vérifier la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée aux dirigeants effectifs ou à l'organe de surveillance, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens de l'article 85 ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication ;
- vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées au sein des entreprises assujetties ;
- vérifier le respect des dispositions relatives aux politiques et pratiques de rémunération, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, y compris les dispositions européennes qui sont directement applicables, et des principes généraux de rémunération définis par l'organe de surveillance ou, le cas échéant, les assemblées générales compétentes.

En sa qualité d'organe central du Crédit Immobilier de France, CIFD veille à l'existence d'un contrôle interne de qualité déployé sur l'ensemble des entités du Groupe. Il s'assure que le dispositif est opérationnel et en amélioration permanente.

En outre, CIFD définit, organise et pilote les différentes filières du dispositif de contrôle pour l'ensemble des activités et des entités du Groupe. Les grands principes du dispositif sont approuvés par son Conseil d'administration.

Les normes régissant l'organisation du contrôle interne du Groupe sont consignées au sein de la Charte de Contrôle Interne, validée par le Conseil d'administration et par l'Assemblée générale de CIFD au même titre que les Livres II et III du Règlement Intérieur du Groupe. Le dispositif de contrôle interne de la 3CIF s'inscrit dans le cadre de ce règlement intérieur.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur deux Directions qui contribuent au contrôle interne de la 3CIF : la Direction de l'inspection générale et de l'audit interne en charge du contrôle périodique et la Direction des risques, du contrôle permanent et de la Conformité. Cette dernière met à disposition de chaque filiale plusieurs outils, dont le Tableau de Bord du Contrôle Permanent qui décrit l'ensemble des vérifications à opérer avec leur périodicité.

La cartographie des risques et des contrôles 3CIF doit être actualisée au fur et à mesure de l'évolution de l'activité et de la mise à jour des procédures internes. Les incidents déclarés par les opérationnels sont pris en charge par la Direction des risques, du contrôle permanent et de la Conformité afin d'en évaluer la criticité des impacts financiers et/ou organisationnels.

Des comités ad hoc, composés d'opérationnels et/ou de membres du Conseil d'administration participent également au pilotage de l'entreprise ainsi qu'à l'analyse de ses risques. Ils interviennent en complément de l'action des responsables hiérarchiques et de certains services centraux.

Il s'agit notamment du Comité des risques de CIFD (Comité émanation du Conseil d'administration de CIFD) qui se tient à fréquence trimestrielle ainsi que des comités exécutifs de CIFD tels que :

- le Comité exécutif du Contrôle Interne,
- le Comité exécutif de la Politique des Risques,
- le Comité des Risques Opérationnels et de la Continuité d'Activité,
- le Comité de Gestion du Bilan et d'Optimisation des Actifs (« CGBOA »).

## B - GESTION DES RISQUES :

Les deux risques principaux auxquels se trouve confrontée la 3CIF sont les risques financiers et les risques de contrepartie.

### A - Risques financiers

Au cours du second semestre 2015, le Groupe a réorganisé la gestion des risques financiers en gérant son risque de taux sur base consolidée, avec l'accord de l'ACPR.

La 3CIF n'a donc plus de limite individuelle à respecter.

La gestion du risque de taux et le refinancement sont de la responsabilité de la Direction Financière Groupe ; l'équipe ALM (Asset and Liability Management) est regroupée au sein de cette direction. Le Comité de Gestion de Bilan et d'Optimisation des Actifs prend les décisions opérationnelles pour la gestion des risques financiers en lieu et place des comités ALM qui étaient auparavant tenus en filiales.

CIF Euromortgage conserve une gestion individualisée, et doit rester à l'intérieur des limites de taux très faibles qui lui sont allouées. Elle se couvre par conclusion de swaps avec la 3CIF.

### 1°- Risque de taux

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt dû aux décalages entre les positions de bilan et hors bilan à taux fixe prêteuses et emprunteuses.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité de Gestion de Bilan et d'Optimisation des Actifs du Groupe sur proposition du service de la Gestion Actif-Passif de la 3CIF et validées par le Conseil d'administration de CIFD. Elles visent à mesurer l'exposition au risque de taux en cas d'évolution défavorable des paramètres de marché.

### Résultats des indicateurs de mesure de risque de taux utilisés par l'établissement

Le Groupe a défini trois grands indicateurs de mesure et de suivi de son risque de taux. Ainsi, le Groupe analyse trimestriellement son risque de taux fixe et son risque optionnel selon deux scénarii de variation de taux (+1/-1 % et +2/-2 %) avec une mesure de la sensibilité du résultat sur 12 mois glissant. En parallèle, le risque de rotation de la courbe des taux est appréhendé suivant un scénario +1/-1 % avec une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan.

Au 31 mars 2016, le résultat de cette analyse est le suivant :

- La sensibilité du résultat à une translation de la courbe des taux de 1% à un an ressort à 21 millions d'euros pour une limite fixée à 25 millions d'euros.

- La sensibilité globale de la VAN du bilan à une translation de la courbe des taux de 2% (et rotation de 1%) ressort à 88 millions d'euros pour une limite fixée à 140 millions d'euros.

Sensibilité sur 12 mois glissants							
	TF	TR	TF+TR	Optionnel	Sensi. globale	Limite	%
1%	-4 920 137	-16 335 630	-21 255 768	-602	-21 256 370	-25 000 000	85%
-1%	4 920 137	16 335 630	21 255 768	604	21 256 372	-25 000 000	85%

Sensibilité de la VAN du bilan												
	TF	TR	TF+TR	% sous limite	Translation (TF+TR +Optio.)	% sous limite	Sous limite	Valeur absolue Rotation	% sous limite	Sensibilité globale (Translation + rotation)	% limite globale	Limite globale
2%	-72 882 077	-76%	-902 724	-1%	-73 784 801	-77%	96 000 000	7 328 366	8%	88 394 881	63%	140 000 000
-2%	81 025 340	84%	41 176	0%	81 066 516	84%						

30/06/2016	Actifs financiers (a)		Passifs financiers (b)		Exposition nette avant		Instrument de couverture		Exposition nette après	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	12 234 167 748	10 682 699 202	-18 054 610 026	-3 600 075 330	-5 820 442 278	7 082 623 872	5 638 838 583	0	-181 603 695	7 082 623 872
De 1 an à 2 ans	10 488 337 109	564 000 000	-15 642 486 414	-564 000 000	-5 154 149 305	0	4 982 342 787	0	-171 806 518	0
De 2 ans à 3 ans	9 009 526 671	326 000 000	-10 083 982 464	-326 000 000	-1 074 455 792	0	1 200 326 352	0	125 870 560	0
De 3 ans à 4 ans	7 945 645 940	318 000 000	-8 406 872 864	-318 000 000	-461 226 924	0	417 684 264	0	-43 542 660	0
De 4 ans à 5 ans	6 752 521 996	271 000 000	-6 728 034 186	-271 000 000	24 487 810	0	-33 773 928	0	-9 286 118	0
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>46 430 199 464</b>	<b>12 161 699 202</b>	<b>-58 915 985 954</b>	<b>-5 079 075 330</b>	<b>-12 485 786 490</b>	<b>7 082 623 872</b>	<b>12 205 418 058</b>	<b>0</b>	<b>-280 368 432</b>	<b>7 082 623 872</b>

## 2° - Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité peut être défini comme le risque pour l'établissement assujéti de ne pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité du Groupe CIF est réalisée sur une base consolidée. La 3CIF, bénéficiaire de la Garantie de la République française, est l'entité émettrice du groupe ; elle est le pivot de la gestion opérationnelle de la liquidité.

Le CGBOA détermine chaque année, sur la base d'un échéancier consolidé préparé par la Direction Financière, un programme de refinancement pour les douze mois à venir, et examine les besoins futurs pour les années suivantes. En particulier, il tient compte de ces besoins futurs (au-delà de douze mois) pour calibrer la durée des emprunts prévus au programme. Le programme est soumis pour approbation au Conseil d'administration de CIFD. Ce programme, sa réalisation et ses modifications éventuelles sont examinées lors de chaque réunion du CGBOA. Toute modification importante du programme est soumise pour approbation au Conseil d'administration de CIFD.

La nouvelle méthodologie de gestion du risque de liquidité de la 3CIF intègre, dans sa définition de la marge de sécurité et dans l'autonomie financière étendue à 3 mois, les coussins de liquidité lui permettant de faire face à un scénario stressé du marché de la liquidité.

Il est aussi précisé que la situation de liquidité est régulièrement présentée au Comité de Suivi : en effet, celui-ci est informé de la situation et est chargé de faire autoriser par le Directeur du Trésor les émissions (à l'intérieur du plafond global de 16 milliards d'euros accordé par l'Etat) nécessaires pour chaque période trimestrielle. Le Comité de Suivi a également examiné les nouvelles règles et limites de gestion de la liquidité.

## 3°- Risque de change

Les émissions réalisées auparavant en devises par la 3CIF étaient immédiatement swappées en euros si bien que l'établissement ne portait aucun risque de change. Désormais, la totalité de la dette de la 3CIF libellée en devises est arrivée à échéance.

## B - LE RISQUE DE CREDIT SUR LES CONTREPARTIES FINANCIERES

La mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques définissant et validant des méthodes et des outils pour mesurer, surveiller et maîtriser les risques de crédit et les risques pays est sous la responsabilité de la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité (DRCPC).

### 1. Définition

Le risque de crédit sur les contreparties est le risque encouru (soit le niveau de perte potentielle) en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de personnes liées conformément au 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 : « deux personnes physiques ou morales, ou plus, qui constituent, sauf preuve contraire, un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou sur les autres, directement ou indirectement, un pouvoir de contrôle ».

Sont également considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte que les difficultés financières rencontrées par l'une ou certaines d'entre elles entraîneraient nécessairement des difficultés financières sérieuses chez l'autre ou toutes les autres.

### 2. Dispositif de sélection des opérations

La 3CIF ne distribue pas de crédits aux particuliers. Les concours qu'elle accorde aux sociétés du Groupe Crédit Immobilier de France sont couverts par le mécanisme de solidarité interne. En revanche, elle est exposée aux risques de crédit sur les contreparties financières externes au Groupe. Ces risques résultent pour l'essentiel, de l'acquisition par la 3CIF de titres et valeurs dans le cadre de la gestion de ses réserves de liquidité et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que des instruments financiers à terme - swaps, caps, floors, etc ... - achetés dans le cadre de la couverture des risques financiers du Groupe.

Aucune opération ne peut être réalisée sans qu'une limite ait été préalablement définie par le Comité exécutif de la Politique des Risques (CPR) pour la contrepartie, le type d'opération et la maturité. Le Groupe a revu sa politique des risques sur contreparties financières à la fin de l'exercice 2015.

En outre, la 3CIF s'impose de ne traiter qu'avec les contreparties dont la notation long terme est, au moins, égale à A- lors de la souscription de l'opération.

Les opérationnels de la 3CIF, les Front Office Couverture de taux et Front Office Refinancement et Trésorerie soumettent à la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité (DRCPC) une demande d'ouverture de ligne ou d'augmentation de limite sur une contrepartie ou un produit avant toute opération non préalablement autorisée ou excédant les limites déjà accordées. Celle-ci soumet son avis au CPR après analyse et attribution d'une notation interne, pour décision.

Enfin, aucune opération sur instrument financier à terme n'est effectuée sans qu'elle ne soit couverte par une convention-cadre et un accord de collatéralisation.

Le Comité exécutif de la Politique des Risque se réunit tous les trimestres.

### 3. Surveillance et maîtrise des risques

Les limites sur les contreparties bancaires font l'objet d'une révision au moins annuelle.

En ce qui concerne les portefeuilles de titres constituant les réserves de liquidité, la 3CIF n'a procédé au cours de l'exercice 2015 comme au premier semestre 2016 à aucune acquisition de titres externes au Groupe. La 3CIF a conclu des opérations sur instruments financiers à terme avec plusieurs contreparties bancaires. Ces opérations réalisées dans le cadre d'une convention de type ISDA ou FBF complétée par une annexe "Remise en Garantie", font l'objet d'appels de marge suivant les termes prévus au contrat.

Dans le cadre de ces opérations, la 3CIF a régulièrement effectué des dépôts auprès de ses contreparties pour un encours s'établissant au 30 juin 2016 à 2,5 milliards d'euros contre 2,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2015. Elle a reçu des dépôts de ses contreparties externes pour un encours ressortant, au 30 juin 2016, à 286 millions d'euros contre 247 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le groupe CIFD utilise le progiciel Fermat GEM dans le cadre de la gestion des risques de contreparties financières afin de suivre quotidiennement ses risques de crédit. Fermat GEM permet aux opérateurs ainsi qu'à la DRCPC de s'assurer que les limites octroyées sont respectées.

Au cours du premier semestre 2016 aucun dépassement de limite n'a été recensé.

#### 4. Répartition des encours

Le système de mesure et de suivi des risques de contrepartie (Fermat GEM) permet d'une part de procéder à une mise à jour permanente de l'état des engagements et d'autre part de réaliser la répartition de ces engagements en fonction de différents critères (secteur géographique, type d'opération, etc.).

Au 30 juin 2016, le montant des opérations réalisées par la 3CIF avec ses contreparties externes s'élève à 31,5 milliards d'euros dont 30,78 milliards d'euros d'opérations de hors bilan (montant notionnel) et 674 millions d'euros de titres.

##### Engagements Bilan

###### - Répartition par nature

Les risques de bilan de la 3CIF sont répartis entre risques sur les banques (titres et/ou prêts interbancaires et/ou compte courant et/ou covered bonds pour 182 millions d'euros) et risques sur les Etats et assimilés (492 millions d'euros).

###### - Répartition par pays

Au 30 juin 2016, les engagements bilan de la 3CIF étaient portés essentiellement sur les contreparties françaises (53 %) suivis des belges (10 %), Supranationaux (8 %), espagnoles (7 %).....

###### - Répartition par notation

Au 30 juin 2016 88% des engagements disposent d'une notation supérieure à A-, seul un titre d'Etat portugais, d'un montant de 20 M€ de nominal, affiche une notation BB+ constituant 3 % du total des engagements de bilan. Les titres dont la note long terme est inférieure à A- constituent, au 30 juin 2016, 12% des engagements bilan de la 3CIF.

##### Répartition des engagements bilan de la 3CIF par risque notation (hors Groupe) au 30 juin 2016

Notation Interne	Nominal (en M€)	% du total
AAA à AA-	494	73%
A+ à A-	100	15%
BBB+ à BBB-	60	9%
BB+ à BB-	20	3%
<b>Total</b>	<b>674</b>	<b>100%</b>

##### Engagements Hors Bilan

Compte tenu de son rôle central dans la gestion ALM du groupe et de l'importance des positions à gérer, la 3CIF détient un portefeuille d'instruments dérivés de 30,78 milliards de notionnel constitué de swaps (83 %), swaps structurés (1 %), FRAs (7 %) et de caps (9 %) achetés auprès de contreparties.

#### - Répartition par notation

9 % (en notionnel) des engagements hors bilan portent sur des contreparties bénéficiant d'une notation AAA à AA-, 88% sur des contreparties bénéficiant d'une notation A+ à A- et, 3 % sur des contreparties bénéficiant d'une notation BBB+ à BBB-.

Toutes ces opérations de hors bilan sont systématiquement souscrites dans le cadre d'accords-cadres de type ISDA ou FBF avec accords de remise en garantie (cash collatéraux) atténuant le risque définitif porté par la 3CIF.

Les contreparties bancaires Commerzbank AG, Royal Bank of Scotland Plc, Unicredit Bank AG et Exane SA ont une notation interne de BBB+. Les trois premières bénéficient d'un accord de remise en garantie avec une franchise à zéro atténuant le risque. La franchise sur Exane est de 5 millions d'euros. La 3CIF n'a pas de contreparties notées BBB ou BBB-.

#### Répartition des engagements hors bilan de la 3CIF (hors Groupe) par risque de notation en millions d'euros au 30 juin 2016

Notation Interne	MTM	Notionnel (M€)	% du total notionnel
AAA à AA-	-290	2 800	9%
A+ à A-	-1 876	27 036	88%
BBB+ à BBB-	27	947	3%
<b>Total général</b>	<b>-2 139</b>	<b>30 783</b>	<b>100%</b>

#### - Répartition par pays

Les opérations de hors-bilan de la 3CIF sont nouées principalement avec des banques françaises (71 %) et anglaises (13 %).

#### - Répartition par contrepartie

Au 30 juin 2016, les trois plus grands risques par contrepartie (risques bruts mesurés en notionnel) sur les opérations financières de hors bilan sont : la Société Générale (9,5 milliards d'euros), Natixis (5,1 milliards d'euros) et BNP Paribas (4 milliards d'euros). Ces trois contreparties ont signé avec la 3CIF des accords de remise en garantie et le mark to market de leurs opérations s'élevait respectivement à -1 406 millions d'euros, -112 millions d'euros et -38 millions d'euros au 30 juin 2016.

#### Conclusion

Concernant les opérations de bilan, le risque de crédit est réparti principalement entre deux types de titres : titres bancaires et titres d'Etat ou assimilés. 73 % de ces titres bénéficient d'une note supérieure ou égale à AA-. Par ailleurs, les titres sont répartis sur plusieurs pays européens, dont 36% sur la France.

Concernant les opérations de hors bilan, 97 % des contreparties de la 3CIF ont une note supérieure ou égale à A- et sont concentrées à 71 % sur des contreparties françaises. Toutes ces opérations de hors bilan font l'objet de garanties de type « cash-collateral ».

## VII. COMPTES SEMESTRIELS

### 1 - COMPTE DE RESULTAT

#### a - Produit net bancaire

Dans un contexte d'arrêt total de toute nouvelle production de crédits immobiliers par les filiales opérationnelles conformément au Plan de résolution ordonnée du Crédit Immobilier de France, le stock des ressources octroyées par la 3CIF aux Filiales Opérationnelles ressort, au 30 juin 2016, à 11,44 milliards d'euros en intégrant CIFD qui a absorbé six filiales, contre 10,14 milliards au 31 décembre 2015 (9,75 milliards d'euros des filiales et ex filiales et 1,6 milliard d'euros pour CIFD).

L'encours de crédits « Evergreen » affiche, à la même date, une hausse de 1,89 milliard d'euros pour s'établir à 9,53 milliards d'euros (compte tenu de l'arrêt des crédits de trésorerie en 2015 ainsi que désormais du refinancement via Evergreen des encours anciennement détenus par CIF Assets suite à l'opération de détitrisation du 31 mars 2016) contre 8,203 milliards au 31 décembre 2015.

Les billets à ordre sont en baisse de 0,2 milliard d'euros (1,14 milliard au 30 juin 2016 contre 1,34 au 31 décembre 2015), ne pouvant dépasser 10 % du montant du bilan de CIF Euromortgage, leur encours suit la décroissance du bilan de cette dernière.

La marge facturée sur la ressource « Evergreen » est fixée à 90 bps sur l'exercice 2016 contre en moyenne 65 bps sur l'exercice 2015.

Compte tenu de ces différents éléments, associés à la poursuite de la baisse des taux (l'Euribor moyen sur 2015 était de -0,02 % contre une moyenne de -0,22 % au premier semestre 2016), les intérêts et produits assimilés enregistrés par la société ressortent en baisse à 481,6 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 562,01 millions d'euros au 30 juin 2015 et 1,082 milliard au 31 décembre 2015.

Sous l'effet de la réduction de la dette hors titres et de la baisse des taux, les intérêts et charges assimilés enregistrés par la société ressortent également en baisse à 464,54 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 530,58 millions d'euros au 30 juin 2015 et 1,048 milliard au 31 décembre 2015.

La société enregistre, au 30 juin 2016, des commissions reçues pour un montant de 778 mille euros contre 1,047 million d'euros au 30 juin 2015, constituées, pour l'essentiel, des commissions reçues par la 3CIF en sa qualité d'agent centralisateur de CIF Assets pour 658 mille euros et 120 mille euros pour la commission de gestion OPCVM.

Les commissions payées sont stables et ressortent à 267 mille euros au 30 juin 2016 contre 289 mille euros au 30 juin 2015 (après retraitement de la commission de la garantie de l'Etat pour 3,7 millions reclassée en intérêts et charges assimilés). Les commissions payées par la 3CIF au 30 juin 2016 résultent pour l'essentiel de frais facturés par la BRED.

Contribuent ensuite au produit net bancaire, pour 136 mille euros, les gains nets des reprises de dépréciation sur opérations de portefeuille de placement, essentiellement dues à des étalements liés à d'anciennes opérations alors que 2015 avait dégagé un produit de 11,069 millions suite à la cession du portefeuille de RMBS, de titres d'Etat et de Covered bonds.

Enfin, à la suite de l'accord obtenu de l'ACPR permettant au Groupe CIF de gérer son risque de taux de manière consolidée, la dénonciation de certaines opérations de couvertures entre 3CIF et les filiales opérationnelles absorbées par CIFD en 2015 et le premier semestre 2016 a engendré la création d'un portefeuille d'instruments financiers à terme qualifiée comptablement de position ouverte isolée (36,38 millions d'euros d'encours au 30 juin 2016) dont les primes restant à amortir ont fait l'objet d'une dépréciation de 0,87 million d'euros au 30 juin 2016.

A l'issue de ces diverses opérations, le produit net bancaire de la 3CIF au 30 juin 2016 est en retrait de 12 millions d'euros pour s'établir à 16,83 millions d'euros contre 29,21 millions d'euros au 30 juin 2015.

## b - Résultat brut d'exploitation

Les Charges générales d'exploitation ressortent en augmentation à 6 millions d'euros contre 4,93 millions d'euros au 30 juin 2015 et comprennent :

- les frais de personnel à 1,88 millions d'euros contre 1,95 million d'euros au 30 juin 2015,
- les charges administratives en augmentation à 4,57 millions d'euros contre 3,91 millions d'euros au 30 juin 2015, comprenant une charge d'impôt et taxes pour 541 mille euros, et divers services extérieurs pour un montant de 4,03 millions d'euros essentiellement représentés par les facturations des GIE internes et par la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution au titre du Fonds de Résolution Unique ("FRU"). En produit, une somme de 450 mille euros au titre de la convention de prestation de services conclue entre la 3CIF et CIF Euromortgage au 30 juin 2016 contre 931 mille au 30 juin 2015.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 10,84 millions d'euros contre 24,29 millions d'euros au 30 juin 2015 et 31,96 millions d'euros au 31 décembre 2015.

## c - Résultat d'exploitation

Après la prise en compte d'un coût du risque positif de 53 mille euros correspondant à l'ajustement des dépréciations constituées par la société sur ses participations aux GIE internes et par une reprise de provision sur le dossier ADIE, le résultat d'exploitation s'établit à 10,89 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 23,14 millions d'euros au 30 juin 2015.

## d - Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts ressort à 10,9 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 23,18 millions d'euros au 30 juin 2015 et 30,07 millions d'euros au 31 décembre 2015.

## e- Résultat net

Après mise à jour au 30 juin 2016 de la provision AGS (Accord de gestion sociale) induisant un coût complémentaire de 1.3 millions d'euros dans les comptes de la 3CIF, et la constatation d'une charge d'impôt sur les sociétés à payer à CIFD de 4 millions d'euros, tête du groupe d'intégration fiscale auquel 3CIF appartient, le résultat net ressort en gain à 5,6 millions d'euros contre 8,95 millions euros au 30 juin 2015 et 10,46 millions d'euros au 31 décembre 2015

## 2 - BILAN

Le total du bilan poursuit sa décroissance amorcée en 2013 pour s'établir à 16,18 milliards d'euros au 30 juin 2016 contre 18,56 milliards d'euros au 30 juin 2015 et 15,92 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les principaux mouvements sur le bilan sont les suivants :

### -A l'actif

Conséquence de la réduction des ressources livrées au Groupe qui a cessé toute production, les créances sur établissements de crédit ressortent en baisse, au 30 juin 2016 à 12,54 milliards d'euros contre 13 milliards d'euros au 30 juin 2015 et 11,48 milliards d'euros à la clôture de l'exercice 2015. Ces créances sont principalement constituées des crédits « Evergreen » pour 9,59 milliards d'euros et des différents prêts consentis à CIFD pour 1,59 milliard d'euros ;

- le poste « obligations et autres titres à revenu fixe » s'établit au 30 juin 2016 à 0,26 millions d'euros contre 1,52 milliard au 30 juin 2015 et 1,14 milliard d'euros au 31 décembre 2015. Baisse qui s'explique par l'opération de détitrisation effectuée par Cif Euromortgage qui a remboursé par anticipation la quasi-totalité de sa dette détenue par 3CIF (875 millions d'obligations foncières) ;



- le poste «Effets publics et valeurs assimilées présente une légère baisse, passant de 488,40 millions d’euros au 30 juin 2015 à 422,41 millions au 30 juin 2016, sous l’effet d’arrivée à maturité de lignes d’effets et du non renouvellement de l’encours ;
- le poste "opérations avec la clientèle" ressort à 71,30 millions d’euros contre 86,81 millions d’euros au 30 juin 2015 et 59,15 millions d’euros au 31 décembre 2015. Ce poste qui regroupe les opérations effectuées avec les contreparties non bancaires de la 3CIF intègre essentiellement les découverts autorisés aux GIE du Groupe CIF, les prêts consentis aux SACICAP et des prêts à des entreprises sociales pour l’habitat (« ESH ») ;
- le poste « autres actifs » qui totalise 2,59 milliards d’euros au 30 juin 2016 contre 2,52 milliards d’euros au 30 juin 2015 et 2,46 milliards d’euros au 31 décembre 2015 intègre principalement, à concurrence de 2,52 milliards d’euros, les dépôts de garantie effectués par la 3CIF auprès de ses contreparties sur opérations de marché à terme.
- le compte de régularisation qui ressort à 278,72 millions d’euros comporte principalement, à concurrence de 310,36 millions d’euros des produits à recevoir sur opérations de couverture.

#### -Au passif

- les dettes envers les établissements de crédits s’établissent à 328,42 millions d’euros au 30 juin 2016 contre 265,55 millions d’euros au 30 juin 2015 et 861,99 millions d’euros au 31 décembre 2015. Ces dettes sont constituées de 120.49 millions d’emprunts à terme et dettes rattachées (Schuldschein et Dexia) qui ont une érosion naturelle et de comptes courants pour 207.9 millions d’euros principalement CIF Euromortgage.
- les dettes représentées par un titre progressent légèrement avec un encours de 13,87 milliards d’euros au 30 juin 2016 contre 14,93 milliards d’euros au 30 juin 2015 et 12,74 milliards d’euros au 31 décembre 2015. Cette progression est constituée d’une forte hausse de la dette court terme en augmentation de 1,45 milliard d’euros contre une baisse de 319,27 millions de la dette moyen long terme, la 3CIF n’ayant pas fait d’émission au cours du semestre 2016.
- les opérations avec la clientèle s’établissent à 872,39 millions d’euros au 30 juin 2016 contre 2,29 milliards d’euros au 30 juin 2015 et 1,21 milliard d’euros au 31 décembre 2015, les principales sommes inscrites sur ce poste intégrant le compte courant pour 519,80 millions (essentiellement de CIF Assets) et le compte spécial de réserve de CIF Assets pour 352,37 millions d’euros,
- les « Autres Passifs » dont le solde s’élève à 350,65 millions d’euros au 30 juin 2016 contre 263,34 millions d’euros au 30 juin 2015 et 335,94 millions d’euros au 31 décembre 2015 comportent essentiellement les dépôts de garantie effectués par les contreparties de la 3CIF sur les opérations de marché à terme, ces dernières étant passées de 169,96 millions d’euros au 30 juin 2015 à 246,85 millions d’euros au 31 décembre 2015 pour atteindre 285,11 millions d’euros au 30 juin 2016 ;
- le compte de régularisation qui totalise 398,31 millions d’euros au 30 juin 2016 contre 456,99 millions d’euros au 30 juin 2015 et 417,13 au 30 décembre 2015 comporte principalement à hauteur de 358,54 millions d’euros, des intérêts courus et non échus sur swaps ;
- à hauteur de 36,6 millions d’euros au 30 juin 2016 contre 35,99 millions au 30 juin 2015 et 37,44 millions d’euros au 31 décembre 2015, le compte de provisions pour risques et charges intègre principalement la provision pour restructuration liée à l’accord de gestion sociale (AGS), pour la quote-part propre à la 3CIF (8,6 millions d’euros) et celles des GIE internes CIF Services (9,8 millions d’euros) et I-CIF (8,4 millions d’euros), soit un total de 26,76 millions d’euros en diminution nette de 0,83 million d’euros sur l’exercice 2016. Le solde du compte de provision est constitué des provisions relatives à la quote-part de la 3CIF dans les résultats déficitaires de ces GIE ;
- la dette subordonnée de 65,65 millions d’euros, inchangée au 30 juin 2016, représente toujours le solde du fonds de capitalisation constitué par la 3CIF et alimenté, en son temps, par les Filiales Opérationnelles ;
- Hors intégration du bénéfice du premier semestre de 5,59 millions d’euros, les capitaux propres s’établissent, au 30 juin 2016 à 248,82 millions d’euros.

#### -Les engagements hors bilan comprennent principalement :

##### Au titre des engagements donnés :

- des engagements de garantie pour un total de 1,63 milliard d’euros comportant principalement, pour 1,63 milliard d’euros, le montant des créances adossées au billet à ordre de 1,14 milliard d’euros mobilisé auprès de CIF Euromortgage,

-les titres déposés en garantie relatifs aux emprunts résiduels de 70 millions d’euros de nominal souscrits auprès de Dexia, représentent une valeur de 72 millions d’euros au 30 juin 2016.

#### Au titre des engagements reçus :

Les engagements de garantie pour un total de 3,01 milliards d’euros contre 4,15 milliards d’euros au 30 juin 2015 et 3,88 milliards au 31 décembre 2015 comportent principalement, pour 3,01 milliards d’euros, le montant des créances adossées aux financements à court terme mobilisés auprès de la 3CIF par les filiales opérationnelles (0,99 milliard d’euros) et CIFD, au titre des activités des filiales absorbées en 2015 et 2016 (2,07 milliards d’euros).

## VIII. CAPITAL SOCIAL

### 1- CAPITAL SOCIAL - FONDS PROPRES

Le capital social de la 3CIF s’élève à 117 013 941 euros. Il est divisé en 764 797 actions d’une valeur nominale de 153 euros chacune. Il est détenu à 99,99 % par CIFD. Les membres du Conseil d’administration détiennent chacun une action. Aucun salarié ne détient de participation au capital de la 3CIF.

Conformément aux termes du Protocole, l’intégralité des titres détenus par CIFD dans le capital de la 3CIF a été nantie au profit de la République française.

### 2- DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu’il n’a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

## IX. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2016

La période qui a suivi le 30 juin a été essentiellement caractérisée par :

- Une émission d’un placement privé de 200 millions d’euros, départ 21 juillet 2016 à échéance du 21 juillet 2021, au coupon nominal de 0 % et au taux de rendement pour l’investisseur de -0,136 %.
- Une émission d’un placement public de 400 millions d’euros, assimilable à une émission de 800 millions datant de juillet 2015, départ 2 août 2016 à échéance du 31 juillet 2020, au coupon nominal de 0,375 % et au taux de rendement pour l’investisseur de -0,19 %.

## X. PERSPECTIVES 2016

L’ensemble des sociétés de financement régionales du Groupe auront été absorbées par CIFD à la fin de l’exercice 2016. La fusion-absorption de BPI est programmée dans le courant du premier semestre 2017 ainsi que l’intégration dans CIFD des deux groupements d’intérêt économique qui occupent les fonctions support du Groupe.

### Remboursement, Recours à l’endettement et conformité à l’European Market and Infrastructure Regulation (EMIR)

#### Remboursements

Les remboursements d'émissions s'élèveront pour l'ensemble de l'exercice 2016 à 640 millions d'euros. A ceux intervenus depuis le premier semestre s'ajouteront les suivants :

#### Dettes obligataires garanties

Code Isin	Date Valeur	Date Echéance	Montant (euros)	Taux	Taux % - Marge	Devise
XS1171476572	20/01/2015	20/07/2016	100 000 000	Euribor 3 mois	-0.015	EUR
<b>Total</b>			<b>100 000 000</b>			

#### Bons à moyen terme négociables garantis

Code Isin	Date Valeur	Date Echéance	Montant (euros)	Taux	Taux % - Marge	Devise
FR0121859062	30/08/2013	30/08/2016	200 000 000	Fixe	0,875	EUR
FR0122055546	27/11/2013	25/11/2016	25 000 000	Fixe	0,665	EUR
<b>Total</b>			<b>225 000 000</b>			

#### Dettes obligataires non garanties

Code Isin	Date Valeur	Date Echéance	Montant (euros)	Taux	Taux % - Marge	Devise
XS0644131475	11/07/2011	11/07/2016	7 000 000	Structuré	-	EUR
XS0347553454	14/10/2008	14/10/2016	3 600 000	Fixe	Zéro coupon	EUR
FR0010369405	27/09/2006	30/10/2016	2 000 000	Fixe	Zéro coupon	EUR
FR0010646703	10/11/2008	10/11/2016	4 000 000	Fixe	Zéro coupon	EUR
<b>Total</b>			<b>16 600 000</b>			

#### Recours à l'endettement

En ce qui concerne les besoins de refinancement du Groupe, ceux-ci ont été provisoirement satisfaits par les émissions pour un montant total de 600 millions d'euros réalisées en juillet 2016. Le reliquat des besoins de financement qui s'établit à moins de 300 millions d'euros pour la fin de l'année 2016 pourra être couvert par l'émission de placements privés obligataires ou l'abondement d'une souche existante.

#### Conformité à l'European Market and Infrastructure Regulation (EMIR)

La 3CIF, établissement de niveau II au sens de la réglementation européenne, poursuit ses travaux afin d'intégrer, dans les délais requis par les textes, les exigences d'EMIR et notamment d'enregistrer toutes ses opérations nouvelles de dérivés concernées par la réglementation auprès d'une chambre de compensation.



**CAISSE CENTRALE**  
**du**  
**CREDIT IMMOBILIER**  
**DE FRANCE**

**Comptes sociaux**

**30 juin 2016**

1. BILAN ACTIF & PASSIF
2. HORS-BILAN & COMPTE DE RESULTAT
3. ANNEXE

## ACTIF AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Note	30/06/16	31/12/15	30/06/15
Caisse, banques centrales, CCP		18 450	9 955	627 166
Effets publics et valeurs assimilées	4.1.3	422 411	443 515	488 397
Créances sur les établissements de crédits	4.1.1	12 542 411	11 483 757	13 002 305
Opérations avec la clientèle	4.1.2	71 296	59 154	86 811
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.1.3	259 471	1 138 041	1 520 874
Actions et autres titres à revenu variable	4.1.3	678	678	678
Participations et autres titres détenus à LT	4.1.5	47	48	47
Parts dans les entreprises liées	4.1.5	1	1	1
Immobilisations incorporelles	4.1.5	266	266	266
Immobilisations corporelles	4.1.5	0	0	0
Autres actifs	4.1.6	2 585 696	2 456 057	2 520 036
Comptes de régularisation	4.1.7	278 722	328 766	310 357
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>16 179 448</b>	<b>15 920 238</b>	<b>18 556 937</b>

## PASSIF AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Note	30/06/16	31/12/15	30/06/15
Dettes envers les établissements de crédit	4.1.1	328 416	861 995	265 546
Opérations avec la clientèle	4.1.2	872 396	1 210 967	2 290 996
Dettes représentées par un titre	4.1.4	13 873 013	12 742 286	14 931 115
Autres passifs	4.1.6	350 650	335 944	263 345
Comptes de régularisation	4.1.7	398 305	417 133	456 990
Provisions	4.1.8	36 607	37 445	35 991
Dettes subordonnées	4.1.9	65 647	65 647	65 647
Fonds pour risques bancaires généraux	4.1.10			
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	4.1.11	<b>254 414</b>	<b>248 820</b>	<b>247 305</b>
Capital souscrit		117 014	117 014	117 014
Primes d'émission		52 226	52 226	52 226
Réserves		17 540	17 016	17 016
Provisions réglementées et subventions d'investissement		16 409	16 409	16 409
Report à nouveau		45 631	35 690	35 690
Résultat de l'exercice		5 594	10 464	8 949
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 179 448</b>	<b>15 920 238</b>	<b>18 556 937</b>

HORS BILAN AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Note	30/06/16	31/12/15	30/06/15
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 704 530</b>	<b>1 897 216</b>	<b>2 206 746</b>
Engagements de financement	4.2.1			
Engagements de garantie	4.2.1	1 632 530	1 825 216	2 134 746
Engagements sur titres	4.2.1			
Autres engagements donnés	4.2.1	72 000	72 000	72 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>3 043 877</b>	<b>3 914 071</b>	<b>4 195 054</b>
Engagements de financement	4.2.1			
Engagements de garantie	4.2.1	3 017 663	3 887 253	4 154 720
Engagements sur titres	4.2.1			
Autres engagements reçus	4.2.1	26 213	26 818	40 335

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Note	30/06/16	31/12/15	30/06/15
+ Intérêts et produits assimilés	4.3.1	481 611	1 082 335	562 015
- Intérêts et charges assimilés	4.3.2	-464 540	-1 048 728	-530 588
+ Revenus des titres à revenu variable	4.3.3		41	2
+ Commissions (produits)	4.3.4	778	1 927	1 047
- Commissions (charges)	4.3.5	-267	-929	-4 013
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4.3.6	-884	-909	5
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4.3.7	136	11 947	741
+ Autres produits d'exploitation bancaire	4.3.8	0	6	6
- Autres charges d'exploitation bancaire	4.3.9	0	0	0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>16 833</b>	<b>45 690</b>	<b>29 213</b>
- Charges générales d'exploitation	4.3.10	-5 996	-13 732	-4 928
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 837</b>	<b>31 958</b>	<b>24 285</b>
+/- Coût du risque	4.3.11	53	-1 971	-1 142
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 890</b>	<b>29 987</b>	<b>23 143</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.3.12	42	83	41
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>10 931</b>	<b>30 070</b>	<b>23 184</b>
+/- Résultat exceptionnel	4.3.13	-1 328	-1 530	-145
- Impôt sur les bénéfices	4.3.14	-4 009	-18 076	-14 090
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées				
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 594</b>	<b>10 464</b>	<b>8 949</b>

## ANNEXE AU COMPTES SOCIAUX

### I - Faits marquants de la période et événements postérieurs à la clôture des comptes

#### 1.1 GARANTIE DE L'ETAT

Par décision du 27 novembre 2013, la Commission Européenne a autorisé la République Française à délivrer sa garantie définitive au Crédit Immobilier de France. Le même jour, la République Française, CIFD, la 3CIF et CIF Euromortgage, en présence de CIF Assets et de la Banque de France, ont signé un protocole définissant les modalités et conditions de cette garantie qui s'articule en deux volets :

- une garantie dite « externe » d'un montant maximum de 16 milliards d'euros portant sur les titres financiers émis, à compter du 28 février 2013, par la 3CIF pour refinancer les actifs du Crédit Immobilier de France,
- une garantie dite « interne » à concurrence d'un montant maximum de 12 milliards d'euros portant sur les sommes dues à CIF Euromortgage et CIF Assets au titre des placements de trésorerie qu'ils effectuent auprès de la 3CIF ainsi que sur les sommes dues par cette dernière au titre des opérations sur instruments financiers à terme conclues avec CIF Euromortgage et CIF Assets.

En contrepartie, le Groupe CIF est mis en résolution ordonnée et a, dans ce cadre, souscrit un certain nombre d'engagements dont notamment celui de cesser, à compter de la date de signature du protocole définitif, toute nouvelle activité de production de prêts et de verser à l'Etat une rémunération composée :

- d'une commission primaire de 5 points de base sur les montants garantis supportée par la 3CIF,
- d'un montant de mise en place de la garantie de 5 millions d'euros intégralement dû par CIFD et exigible le 28 novembre 2013. Ce montant de mise en place a été payé par CIFD à l'Etat par compensation avec le prix de souscription par ce dernier d'une action de préférence dans le capital de CIFD,
- d'une commission additionnelle supportée par CIFD égale à 145 points de base sur l'encours moyen annuel réel couvert par la garantie externe et 148 points de base sur l'encours moyen annuel réel couvert par la garantie interne sous réserve :
  - de l'absence d'événements limitatifs de paiement
  - que le paiement de la commission additionnelle n'ait pas pour conséquence d'abaisser le ratio de solvabilité consolidé du Groupe (tel que calculé au 31 décembre du dernier exercice clos) en deçà de 12%
  - que tout autre ratio relatif aux fonds propres soit maintenu.

CIF Euromortgage a bénéficié, au cours du premier semestre 2016, de la garantie de l'Etat au titre des placements de liquidités et des opérations sur instruments financiers à terme qu'elle a conclue avec la 3CIF. Au 30 juin 2016, les expositions bénéficiant de la garantie de l'Etat s'élèvent à 2,71 milliards d'euros.

Au 30 juin 2016 également, la 3CIF a constaté dans ses comptes une charge de 3,08 millions d'euros au titre de la commission de 5 points de base et l'encours d'émissions bénéficiant de la garantie de l'Etat s'établit à 9,23 milliards d'euros.

## 1.2 RACHAT DE CREANCES DE CIF ASSETS

L'éligibilité des obligations foncières émises par CIF Euromortgage au refinancement du système européen de banques centrales a fait l'objet d'une suspension le 18 février 2016 sur le fondement de l'article 80 de la décision 2015-01 du Gouverneur de la Banque de France et en particulier la non-conformité des prêts cautionnés reçus par le fonds commun de titrisation du Groupe garantissant les obligations foncières émises par CIF Euromortgage.

Cette suspension n'a pas affecté la qualification des obligations foncières émises par CIF Euromortgage au regard des critères de droit français, lesquelles continuent à bénéficier du privilège prévu à l'article L.513-11 du code monétaire et financier.

CIF Euromortgage et le Groupe Crédit Immobilier de France ont communiqué au marché qu'ils mettaient en œuvre leurs meilleurs efforts pour que les obligations foncières émises par CIF Euromortgage répondent dès le début du 2ème trimestre 2016 aux critères de l'article 129, paragraphe 1, points (d) à (f) du règlement (UE) No 575/2013 (Règlement CRR) et ouvrent de ce fait droit pour les investisseurs bancaires au traitement préférentiel qui y est associé ainsi que, sous réserve de l'appréciation des autorités monétaires, à l'éligibilité au refinancement du système européen de banques centrales.

Dans ce cadre, au 31 mars 2016 le Groupe a procédé au rachat de 1,4 milliard de créances titrisées détenues par CIF Assets qui de ce fait a vu la proportion de ses actifs hypothécaires se situer à environ 91 %, soit légèrement plus haut que la part de 90 % exigée par l'article 129 du règlement (UE) précité.

Cette opération a eu les conséquences suivantes dans les comptes de la 3CIF :

- hausse de 1,4 milliard d'euros des prêts EVERGREEN octroyés aux SFR, BPI et CIFD,
- remboursement anticipé par CIF Euromortgage de 3 émissions obligataires émises pour 875 millions d'euros.

La suspension de l'éligibilité des obligations foncières de CIF Euromortgage a été levée par la Banque de France le 29 juin 2016.

## 1.3 REFINANCEMENT

- Emissions garanties à moyen et long terme

Les remboursements anticipés très importants auxquels le groupe CIF fut confronté en 2015 ont amené à une substantielle révision à la baisse des besoins de financement, donc du programme d'émissions de la 3 CIF.

Le programme originel de 3,6 milliards d'euros d'émissions moyen long terme, a été révisé à 2,8 milliards d'euros à émettre, à la suite de la cession en février 2015 du portefeuille de RMBS, pour atteindre finalement un montant émis de 2,2 milliards de dettes seniors unsecured moyen long terme.

Sur l'exercice 2016, la 3CIF n'a réalisé aucune nouvelle émission garantie par l'Etat. Inversement, il est à noter que quatre émissions obligataires garanties ont fait l'objet d'un remboursement au cours du premier semestre 2016 d'une valeur nominale cumulée de 282 millions d'euros. Dans le détail, 210 millions ont concerné CITIBANK, 50 millions CALYON et 22 millions DEUTSCHE GENOSSENCHAFTSBANK.

L'encours bénéficiant de la garantie de l'Etat s'établit donc à 9,23 milliards d'euros auxquels s'ajoutent les émissions non garanties non encore échues pour 0,9568 milliard en diminution de 3 millions d'euros par rapport au précédent exercice clos (0,9598 milliard) suite à un remboursement obligataire CITIBANK.

Ces opérations n'ont été complétées par aucune collecte de certificats de dépôt "externes" garantis par l'Etat. L'encours de CD traités avec des contreparties externes au groupe était de 50 millions en décembre 2015.

Au 30 juin 2016, la 3CIF ne présente plus aucun encours concernant ces CD.

- Remboursements anticipés

Au premier semestre 2016, tous les remboursements effectués par la 3CIF l'ont été à échéance. En effet, aucune dette garantie n'a été remboursée par anticipation.



#### 1.4 GESTION DES COUVERTURES

- Résiliation de contrats d'options

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe Crédit Immobilier de France a poursuivi son programme de simplification juridique dans le cadre du plan de résolution ordonnée. Les SFR CIF Sud-Ouest, CIF Centre Ouest et CIF Ile-de-France ont été absorbées par CIFD et le programme de résiliation des swaptions et caps "maturité" avec la 3CIF s'est poursuivi. L'opération globale représente un total de notionnel de 24 millions d'euros. Au 30 juin 2016, la provision pour dépréciation de ce portefeuille en position ouverte isolée est de 1.8 million d'euros, soit une dotation complémentaire de 0.9 millions d'euros.

- Position de taux consolidée

Le Groupe Crédit Immobilier de France a obtenu auprès de l'ACPR fin 2015 l'autorisation de gérer sa position de taux sur base consolidée, exception faite pour CIF Euromortgage du fait de son statut spécifique de société de crédit foncier (SCF). Cette décision a eu pour conséquence l'arrêt des opérations de couvertures internes.

#### 1.5 PROVISION POUR RESTRUCTURATION DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE GESTION SOCIALE

Dans le cadre du plan de résolution ordonnée, le CIF a mené avec les organisations représentatives du personnel des négociations qui ont abouti le 20 décembre 2013 à la signature d'un accord de gestion social (AGS) qui définit dans le temps :

- les mesures d'accompagnement des salariés maintenus dans l'emploi au sein du CIF,
- les mesures d'accompagnement des salariés amenés à quitter le CIF dans le cadre d'un licenciement pour motif économique,
- les mesures de mobilité externe par suspension du contrat de travail en anticipation de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE),
- des mesures de plan de préretraite et de départ à la retraite.

Le plan de résolution ordonnée s'est traduit par la mise en œuvre de PSE successifs, le PSE1, effectif dès 2014 devrait trouver sa conclusion courant 2016 par le départ définitif des collaborateurs concernés. A ce titre, la provision précédemment constituée a été reprise au profit de charges à payer.

Le CIF a comptabilisé les indemnités de rupture de contrat de travail au passif et en charges exceptionnelles car il est engagé à mettre fin au contrat de travail de tous les membres du personnel avant l'âge normal de leur départ en retraite dans le cadre de la mise en résolution ordonnée du CIF. Par ailleurs, le CIF se trouve engagé, par les accords contractuels (i.e. l'AGS) passés avec son personnel ou ses représentants, d'effectuer des paiements et/ou d'accorder d'autres avantages aux membres du personnel lorsqu'elle met fin à leur contrat de travail.

Le Crédit Immobilier de France et ses filiales ont utilisé la méthode progressive pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, le coût des services passés (i.e. droits acquis au 30 juin 2016 actualisés).

Les hypothèses actuarielles sont objectives et mutuellement compatibles et sont les meilleures estimations faites par le CIF des variables qui détermineront le coût final à comptabiliser. Ces hypothèses comprennent :

- une hypothèse démographique relative aux caractéristiques futures du personnel actuel réunissant les conditions requises pour bénéficier des avantages. Cette hypothèse démographique porte sur la mortalité pendant l'emploi. La méthode intégrant ce paramètre ayant été affinée sur 2015 a amené à passer une dotation complémentaire de la provision 2,22 millions d'euros;
- une hypothèse de taux d'utilisation de chacune des mesures qui est reprise de la négociation entre le CIF et les représentants du personnel (i.e. l'AGS);
- des hypothèses financières portant sur les éléments suivants :
  - le taux d'actualisation,
  - les niveaux futurs des salaires et avantages du personnel (taux de 0,30% au 30 juin 2016).

Les hypothèses financières sont établies sur la base des attentes du marché à la date du 30 juin 2016 pour la période au cours de laquelle les obligations doivent être éteintes.

L'hypothèse actuarielle relative au taux d'actualisation a un effet important. Ce taux d'actualisation traduit la valeur temps de l'engagement à payer mais il ne traduit pas le risque actuariel. De plus, ce taux d'actualisation ne traduit pas le risque de crédit spécifique au CIF auquel s'exposent ses créanciers ; il ne traduit pas non plus le risque d'écarts entre les réalisations futures et les hypothèses actuarielles.

Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux d'actualisation qui sert de référence est le taux des obligations de première qualité du secteur privé et de durée équivalente à celle des engagements. Ce taux ressort à 0 % au 30 juin 2016.

Au 30 juin 2016, la provision pour AGS inscrite dans les comptes de la 3CIF est de 26,77 millions d'euros, dont 9,82 millions d'euros au titre du GIE CIF Services et 8,36 millions d'euros au titre du GIE I-CIF. Cette provision est en diminution nette de 0,83 M€ par rapport au 31 décembre 2015.

Cette diminution s'explique par une reprise de provision sur 3CIF de 2,21 millions d'euros inhérente à la sortie de 8 collaborateurs qui ont bénéficié d'indemnités de rupture dans le cadre de la suppression de tous les contrats de travail supérieurs à 24 mois et au volontariat, et par une dotation d'1,4 millions d'euros relative aux nouveaux droits acquis (dont 0,3M€ au titre du GIE ICIF).

#### **1.6 COTISATION AU FOND DE RESOLUTION UNIQUE**

Le Mécanisme de Résolution Unique (MRU) et le Fond de Résolution Unique (FRU) institués le 15 juillet 2014 par le règlement 806/2014 du Parlement européen se substituent aux fonds de résolution nationaux des états membres sous tutelle de la BCE au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces institutions régies par le Conseil de Résolution Unique (CRU), ont pour vocation d'anticiper et de pallier à la défaillance des établissements bancaires, le MRU ayant pour mission la mise en œuvre d'une surveillance prudentielle harmonisée et de qualité des banques, et le FRU assurant la mutualisation des cotisations des assujettis.

La cotisation enregistrée au 30 juin au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2.27 millions d'euros.

#### **1.7 ELEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2015**

La 3CIF n'a procédé à aucune émission depuis la clôture de l'exercice. Elle a effectué le remboursement à échéance d'emprunts dont 282 millions de dettes obligataires garanties.

## **II – Principes et méthodes de présentation**

### **2.1 CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

Les comptes ont été établis sur les principes applicables en continuité d'exploitation qui s'appuie désormais sur l'approbation par la Commission européenne du Plan de Résolution Ordonnée incluant la garantie de l'Etat qui a été octroyée de façon définitive à l'issue de la phase provisoire, ainsi que développé supra et sur le fait que C.I.F.D veillera à assurer le financement de ses filiales dans le cadre du Plan de Résolution ordonné.

Le Plan définissant les conditions de la résolution ordonnée s'articule sur les principes suivants :

- la production de crédits a cessé définitivement à la date de décision d'accord de la garantie définitive ;
- les portefeuilles d'actifs, de passifs et d'instruments financiers dérivés conservés seront désormais gérés de façon patrimoniale, reposant sur leur portage à maturité, ce qui permettra d'en optimiser la valeur. Ceci concerne plus particulièrement le portefeuille de crédits et le portefeuille de titres classés en titres d'investissement. Le Plan inclut des mesures destinées à réorganiser la gestion et le recouvrement des portefeuilles, avec pour objectif prioritaire de les sécuriser ; ceci passe par le maintien des compétences-clés, par l'homogénéisation des méthodes des filiales opérationnelles et par la simplification de l'organisation.

Du fait de la décision de porter à leur maturité les portefeuilles de crédits et de titres d'investissement, l'activité de gestion de ces portefeuilles respecte la convention de continuité de l'exploitation ; en conséquence, l'évaluation de ces actifs est réalisée selon cette convention. Le principe de continuité d'exploitation repose sur la mise en place d'un plan de résolution ordonnée incluant une garantie de l'Etat Français, approuvé par la Commission européenne, et qui repose notamment sur la décision de porter jusqu'à leur maturité les portefeuilles.

### **2.2 SOLIDARITÉ FINANCIÈRE DU GROUPE CIFD**

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du Groupe Crédit Immobilier de France, C.I.F.D. s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir leur liquidité et leur solvabilité.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de C.I.F.D., dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du Groupe.

### **2.3 PRINCIPES GÉNÉRAUX**

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2016 sont conformes aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité, permettant de refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la Banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée aux opérations d'intermédiation gérée par la salle des marchés en incluant des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêté, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur historique.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

## **2.4 PRESENTATION DES COMPTES**

Les états financiers au 30 juin 2016 sont assortis d'un comparatif avec le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2015.

## **2.5 NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

# **III – Principes comptables et méthodes d'évaluation**

## **3.1 CREANCES, DETTES ET ENGAGEMENTS EN DEVICES**

Les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises sont valorisés aux cours des changes officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement ANC 2014-07 – Livre II - Titre 7. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont portés au compte de résultat.

## **3.2 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Le règlement 2002-03 du CRC, modifié par le règlement 2014-07 de l'ANC, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du secteur bancaire, est appliqué depuis le 1er janvier 2003.

Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique, les encours restructurés d'une part, à déclasser certains encours et encours douteux compromis d'autre part. En ce qui concerne les encours douteux compromis, il s'agit des prêts ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et ceux pour lesquels un passage en perte à terme est envisageable.

Ce déclassement est effectué :

- à la déchéance du terme sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé,
- un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis si le passage en perte à terme est envisagé.

Les encours douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en encours sains restructurés font l'objet d'une décote (correspondant à la différence entre le taux de restructuration et le taux d'origine) comptabilisée immédiatement en charge (coût du risque) et reprise sur la durée du prêt (PNB). Le premier impayé d'un encours restructuré entraîne un déclassement en encours douteux.

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : engagements de financement.

### 3.3 NATURES DE DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

#### **a – Dépréciations individualisées sur activité de crédit**

##### Dépréciations en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste « Coût du risque ». Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier et, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

##### Dépréciations des intérêts

Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC, les dépréciations pour risques de crédits avérés sont calculées en appliquant la méthode actuarielle. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le Groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

#### **b – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)**

Pour compléter la couverture générale de ses risques et principalement l'évolution des « spreads » de contrepartie, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a constitué un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31 décembre 2008 ce fonds atteignait 10 672 K€ et a été intégralement repris au 31 décembre 2009 et est donc toujours nul au 30 juin 2016.

#### **c – Engagements Sociaux**

- Provision pour engagements liés au départ à la retraite

Les engagements de retraite, à l'exclusion de ceux concernant les mandataires sociaux, étant inclus dans les accords de l'AGS, les provisions antérieurement constituées ont été reprises au 31 décembre 2013, aucune nouvelle dotation n'est intervenue au cours de l'exercice.

- Provision pour engagements liés aux médailles du travail

Selon la recommandation de l'ANC 2013-02 relative aux autres avantages à long terme reprise par le règlement 2014-07, les engagements couverts par cette provision peuvent être évalués selon les modalités prévues au § 2 de la section 4 - Livre I – Titre III – chapitre II.

Le calcul utilise des hypothèses actuarielles (tables de mortalité, table de rotation, hypothèses de revalorisation et taux d'actualisation dans la formule de calcul) identiques à celles utilisées pour le calcul de la provision pour AGS.

### 3.4 PORTEFEUILLE-TITRES

Selon les dispositions du règlement ANC 2014-07 – Livre II -Titre 3, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations.

Par ailleurs, les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifiées par le règlement ANC 2014-07 du 26 Novembre 2014 ont été appliquées de la façon suivante :

#### ***a – Titres de transaction***

Il s'agit de titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement. Le groupe CIFD ne détient pas de portefeuille de « Trading ».

#### ***b – Titres de placement***

Sous cette rubrique sont recensés par défaut les titres qui n'entrent dans aucune des autres catégories. Ces titres sont évalués individuellement ou par ensembles homogènes à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement (surcote/décote) est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, sur option, conformément à l'article 2371-2 du règlement de l'ANC 2014-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti".

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés ».

Certains titres de placement peuvent être utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de la section 4 du règlement 2014-07 de l'ANC traitant de la couverture affectée, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

#### ***c – Titres de l'activité de portefeuille***

Relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

#### ***d – Titres d'investissement***

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe issus des catégories titres de transaction ou de placement suite à reclassement, soit, acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à échéance. Ils font l'objet d'un financement spécifique ou d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, sur option, conformément à l'article 2371-2 de l'ANC 2014-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Conformément à la réglementation, les moins-values latentes n'entraînent pas de dépréciation sauf :

- s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance, dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en résultat sur actifs immobilisés ;
- ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en coût du risque.

#### ***e – Autres titres détenus à long terme***

Les « Autres titres détenus à long terme » sont composés d'actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises correspondant aux titres détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

#### ***f – Titres de participation et parts dans les entreprises liées***

Relèvent de cette catégorie les titres permettant l'exercice d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices, de même que les participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Ces titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué. Une dépréciation est constatée si la valeur d'usage des titres détenus est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

#### ***g – Méthode de valorisation des titres acquis***

De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir d'un modèle de valorisation alimenté par la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

### 3.5 IMMOBILISATIONS ET CHARGES DIFFERÉES OU À ÉTALER

Le règlement 2002-10 du CRC, modifié par le règlement 2014-03 de l'ANC est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le Groupe C.I.F.D. a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

- Logiciels : 3 ans à 8 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier hors meubles anciens : 10 ans
- Mobilier - meubles anciens : non amortissable
- Œuvres d'art : non amortissable
- Agencements de locaux : 10 ans
- Installations téléphoniques : 5 ans
- Installations générales techniques : 15 ans
- Agencement salles de coffre : 20 ans

Le traitement comptable des charges à étaler est modifié par le règlement 2014-03 de l'ANC du 26 Novembre 2014.

Ces charges sont dorénavant à comptabiliser à l'actif en coût d'acquisition, à défaut elles sont comptabilisées en charges.

### 3.6 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 3.7 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les frais d'émission d'emprunts portés au bilan sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

### 3.8 DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.



Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 3.9 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME FERMES ET CONDITIONNELS

Conformément au règlement 90-15 modifié par le règlement 2014-07 de l'ANC – Titre 5 – Chapitre 2, les échanges de taux d'intérêt sont enregistrés comme suit : les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché).

#### **a – Opérations fermes d'échange de taux :**

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro couverture (couverture affectée),
- macro couverture (gestion globale de bilan),
- positions spéculatives,
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

La Caisse Centrale n'a aucune position ouverte isolée au titre d'opérations fermes d'échange de taux.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

La Caisse Centrale ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

#### **b – Opérations fermes d'échange de devises**

Les opérations de change non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

#### **c – Opérations conditionnelles : Options (taux, change, actions) et contrats à terme**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Ainsi les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restant dus des notionnels.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Du fait de l'accord de l'ACPR concernant la gestion en consolidé du risque de taux qui permet dorénavant le non renouvellement des opérations de couverture entre sociétés du groupe mentionnées en 1.3, la Caisse Centrale dispose au 30 juin 2016 d'une position ouverte isolée d'un montant notionnel total de 161,8 millions d'euros provisionné pour 1,8 million d'euros (soit une dotation complémentaire de 0.9 million d'euros).

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC et à l'avis n°2004-21 du CNC, transpositions des directives Européenne quant aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le Groupe C.I.F.D.

indique au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instrument la valeur de marché et le volume des opérations au 30 juin 2016.

**d – Méthode de valorisation des instruments financiers à terme.**

Conformément aux règlements n°2014-07 et 2014-03 de l'ANC, transpositions des directives Européenne quant aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le Groupe C.I.F.D. indique au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instrument la valeur de marché et le volume des opérations au 30 juin 2016.

Ces instruments sont valorisés selon les modalités suivantes :

- Pour les instruments cotés sur marché organisés, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté.
- Pour les instruments négociés de gré à gré, le groupe estime la juste valeur en utilisant des techniques de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent :
  - l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe,
  - la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance,
  - l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

**3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Caisse Centrale Crédit Immobilier de France est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

**3.11 CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI**

En application de la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et de la note du CNCC du 23 mai 2013, le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) au sein du groupe CIFD est comptabilisé selon les principes et méthodes suivants :

- enregistrement au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes (versements de salaires et passifs comptabilisés au titre des rémunérations exigibles),
- enregistrement au crédit d'un sous-compte dédié aux « Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations – CICE » en contrepartie d'un sous-compte « Autres débiteurs divers – Etat ».

## IV – Notes sur les postes

### 4.1 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

#### 4.1.1 CREANCES ET DETTES AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Créances à vue</b>	<b>27 120</b>	<b>21 810</b>	<b>21 490</b>
Comptes ordinaires	27 120	21 810	21 490
Comptes et prêts au jour le jour			
Titres reçus en pension livrée			
Valeurs non imputées			
<b>Créances à terme</b>	<b>12 515 290</b>	<b>11 461 947</b>	<b>12 980 815</b>
Prêts à terme	12 513 766	11 460 423	12 979 290
Titres reçus en pension livrée			
Autres prêts subordonnés	1 524	1 524	1 525
<b>CREANCES AVEC LES ET. DE CREDIT</b>	<b>12 542 411</b>	<b>11 483 757</b>	<b>13 002 305</b>
<i>dont créances rattachées</i>	-34	1 226	956

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Dettes à vue</b>	<b>207 914</b>	<b>740 353</b>	<b>137 627</b>
Comptes ordinaires	207 914	740 353	137 627
Comptes et emprunts au jour le jour			
Titres donnés en pension livrée			
Autres sommes dues			
<b>Dettes à terme</b>	<b>120 502</b>	<b>121 642</b>	<b>127 920</b>
Emprunts à terme	120 502	121 642	127 920
Titres donnés en pension livrée			
<b>DETTES AVEC LES ET. DE CREDIT</b>	<b>328 416</b>	<b>861 995</b>	<b>265 546</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	12 966	11 606	10 384

#### 4.1.2 CREANCES ET DETTES AVEC LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Créances commerciales</b>			
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>13 052</b>	<b>15 779</b>	<b>17 942</b>
Crédits à l'exportation			
Crédits de trésorerie	2 196	4 074	4 502
Crédits à l'équipement			
Crédits à l'habitat			
Prêts participatifs	983	972	1 474
Autres prêts subordonnés			
Titres reçus en pension livrée			
Prêts à la clientèle financière			
Autres concours à la clientèle	9 873	10 733	11 966
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>58 244</b>	<b>43 202</b>	<b>68 437</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>173</b>	<b>433</b>
Montant brut	740	955	1 215
Dépréciation	-740	-782	-782
<b>CREANCES AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>71 296</b>	<b>59 154</b>	<b>86 811</b>
<i>dont créances rattachées</i>	238	110	263
<i>dont encours restructurés</i>	4 054	4 028	3 998

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>			
Comptes à vue			
Comptes à terme			
<b>Autres dettes</b>	<b>872 396</b>	<b>1 210 967</b>	<b>2 290 996</b>
Autres dettes à vue	520 022	795 471	1 824 651
Autres dettes à terme	352 374	415 496	466 346
Titres donnés en pension livrée			
<b>DETTES AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>872 396</b>	<b>1 210 967</b>	<b>2 290 996</b>
<i>dont dettes rattachées</i>			

#### 4.1.3 PORTEFEUILLE TITRES

(en milliers d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	NET 30/06/16	NET 31/12/15	TOTAL 30/06/15
Titres de transaction						
Titres de placement	40 491	67 746	678	108 915	984 812	1 358 496
Titres d'investissement	381 920	191 724		573 644	597 421	651 453
Titres de l'activité de portefeuille						
<b>TOTAL</b>	<b>422 411</b>	<b>259 471</b>	<b>678</b>	<b>682 559</b>	<b>1 582 234</b>	<b>2 009 949</b>
<i>dont créances rattachées</i>	7 936	1 338		9 273	12 921	13 092
<i>surcotes/décotes</i>		-567		-567	-602	-824
<i>dépréciations</i>	-1 016			-1 016	-1 057	-1 099
<i>dont Valeur nette des titres cotés</i>	435 578	131 433		567 010	566 935	1 998 102
<i>Valeurs de marché des titres cotés</i>	485 281	163 294		648 575	697 540	2 951 782

#### 4.1.4 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	13 865 513	12 720 986	14 816 056
Emprunts obligataires	7 500	21 300	115 059
Autres dettes représentées par un titre			
<b>TOTAL</b>	<b>13 873 013</b>	<b>12 742 286</b>	<b>14 931 115</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	33 713	54 186	30 878

#### 4.1.4.1 TABLEAU DES EMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Emissions	Remboursements	30/06/16	31/12/15
Titres du marché interbancaire	1 340 000	3 480 000	3 680 000	1 140 000	1 340 000
Titres de créances négociables	11 326 800	13 040 000	11 675 000	12 691 800	11 326 800
Emprunts obligataires	21 300		13 800	7 500	21 300
<b>TOTAL</b>	<b>12 688 100</b>	<b>16 520 000</b>	<b>15 368 800</b>	<b>13 839 300</b>	<b>12 688 100</b>
<i>Dettes rattachées</i>	<i>54 186</i>			<i>33 713</i>	<i>54 186</i>

L'ensemble des émissions libellées en devise hors zone euro a été remboursé en 2014.

#### 4.1.5 ACTIF IMMOBILISE

(en milliers d'euros)	BRUT 31/12/15	Acquisitions ou transferts	Cessions ou remboursements	Autres variations	BRUT 30/06/16	Dépréciations et amortissements	NET 30/06/16	NET 31/12/15	NET 30/06/15
Immobilisations financières	6 400			-1	6 399	6 351	48	48	48
Immobilisations incorporelles	1 709				1 709	1 442	266	266	266
Immobilisations corporelles	189				189	189	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 296</b>			<b>-1</b>	<b>8 296</b>	<b>7 982</b>	<b>314</b>	<b>315</b>	<b>314</b>

#### 4.1.5.1 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capitaux propres	Capital	% détenu	Valeur brute	Valeur nette par % de Capitaux Propres	Provision pour risque	Prêts et avances consentis	Cautions	PNB ou CA	Dividendes	Résultat	Date de clôture
<b>Filiales et participations</b>				<b>6 350</b>	<b>-27 503</b>	<b>27 725</b>	<b>45 063</b>					
Filiales et participations détenues à +50%												
Participations détenues entre 10 et 50%												
GIE CIF Services	-46 177	1	23,00%	0,3	-10 621	10 915	2 702		33 711		-3 635	31/12/15
GIE I-CIF	-52 573	19 775	32,11%	6 350	-16 882	16 810	42 360		37 975		-3 069	31/12/15
<b>Autres filiales et participations</b>				<b>51</b>	<b>51</b>		<b>2 563 675</b>					
Autres filiales												
Filiales françaises												
Filiales étrangères												
Autres participations												
Participations françaises				4	4		2 563 675					
Participations étrangères				46	46							
<b>TOTAL</b>				<b>6 401</b>	<b>-27 452</b>	<b>27 725</b>	<b>2 608 738</b>					

#### 4.1.5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	BRUT 30/06/16	Dépréciations et Amortissements	NET 30/06/16	NET 31/12/2015	NET 30/06/15
<b>Frais d'établissement</b>					
Frais de constitution					
Frais de premier établissement					
Frais d'augmentation de capital et opérations diverses					
<b>Frais de recherche et développement</b>					
Travaux de recherche fondamentale					
Recherche appliquée					
Développement expérimental					
<b>Fonds commercial</b>					
Certificat d'association FGD	266		266	266	266
Autres	1 442	-1 442	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 709</b>	<b>-1 442</b>	<b>266</b>	<b>266</b>	<b>266</b>

#### 4.1.5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	BRUT 30/06/16	Dépréciations et Amortissements	NET 30/06/16	NET 31/12/2015	NET 30/06/2015
Agencements et installations					
Matériel de Bureau et informatique					
Mobilier de bureau	189	-189	0	0	0
Matériel de transport					
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>-189</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.1.6 AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Instruments conditionnels achetés	58 144	66 101	74 619
Comptes de règlement relatifs aux OST			1 300
Acompte d'impôt sur les sociétés			
Autres débiteurs divers	52	3 870	2 081
Stocks et emplois divers			
Autres actifs divers	2 527 436	2 386 049	2 442 036
Créances douteuses (1)	221	221	221
Dépréciations sur créances douteuses (1)	-221	-221	-221
Créances rattachées	64	37	
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>2 585 696</b>	<b>2 456 057</b>	<b>2 520 036</b>
<i>dont appels de marge versés</i>	<i>2 521 878</i>	<i>2 381 816</i>	<i>2 404 577</i>

(1) Taxes étrangères retenues à la source et totalement dépréciées.

#### 4.1.7 COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Comptes d'encaissement			
Comptes d'ajustement			
Comptes d'écart (1)	9 960	10 764	11 577
Pertes sur instruments de couverture (2)	11 873	15 700	15 092
Primes et frais d'émissions obligataires		30	1 324
Charges à répartir	5 917	7 275	7 642
Charges constatées d'avance	8 270	10 244	4 812
Produits à recevoir (3)	242 701	284 752	269 909
Divers			
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS</b>	<b>278 722</b>	<b>328 766</b>	<b>310 357</b>

(1) Solde des pertes à étaler sur OAT utilisés comme instruments de couverture de taux.

(2) Reste à étaler des soultes perdantes sur swaps.

(3) Il s'agit principalement des ICNE sur swaps.

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Instruments conditionnels vendus	59 493	67 037	75 618
Comptes de règlement relatifs aux OST			
Dettes sur titres empruntés			
Autres opérations sur titres			
Créditeurs divers	5 565	21 757	17 765
Impôt sur les sociétés			
Autres passifs divers	285 111	246 852	169 962
Dettes rattachées	481	299	
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>350 650</b>	<b>335 944</b>	<b>263 345</b>
<i>dont appels de marge reçus</i>	<i>285 111</i>	<i>246 852</i>	<i>169 962</i>

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Comptes d'encaissement			
Comptes d'ajustement			
Comptes d'écart (4)	17 090	18 029	18 980
Gains sur instruments de couverture (5)	22 514	28 993	28 582
Autres produits constatés d'avance	4	13	57
Charges à payer (6)	358 540	369 941	409 217
Divers	157	157	155
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS</b>	<b>398 305</b>	<b>417 133</b>	<b>456 990</b>

(4) Solde des gains à étaler sur OAT utilisés comme instruments de couverture de taux.

(5) Reste à étaler des soultes gagnantes sur swaps.

(6) Il s'agit principalement des ICNE sur swaps.

#### 4.1.8 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

##### 4.1.8.1 PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS INSCRITES EN REDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/15	Dotations/Reprises	30/06/16
Effets publics et assimilés	1 057	-42	1 016
Créances sur établissements de crédit	2		2
Créances sur la clientèle	782	-42	740
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>			
Portefeuille de placement			
Portefeuille d'investissement			
Titres de participations, parts dans les entreprises liées	6 351		6 351
Immobilisations incorporelles et corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	221		221
<b>TOTAL</b>	<b>8 413</b>	<b>-84</b>	<b>8 330</b>

##### 4.1.8.2 AUTRES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/15	Dotations/Reprises	30/06/16
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature			
Provisions pour risque pays			
Provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière			
Provisions pour charges de retraite			
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour restructuration	27 593	-828	26 766
Provisions pour situation nette de participations	9 852	-11	9 841
Provisions pour impôts			
provisions pour litiges			
Autres provisions pour risques et charges	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>37 445</b>	<b>-839</b>	<b>36 607</b>

#### 4.1.9 DETTES SUBORDONNEES

Le fonds de capitalisation a été alimenté durant les premières années par une participation des emprunteurs calculée au prorata des concours à moyen et long terme mis à leur disposition par la Caisse Centrale. Cette participation était de 1 à 2 % du montant nominal des prêts mis en place selon la durée des concours alloués.

(en milliers d'euros)	NET 31/12/15	Augmentation	Diminution	NET 30/06/16	NET 31/12/15	NET 30/06/15
Fonds de capitalisation	65 647			65 647	65 647	65 647

Le fonds appartient aux emprunteurs. Il est toutefois destiné à être converti en capitaux permanents sous forme d'augmentations de capital ou de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) au rythme et dans les conditions proposés à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale par le Conseil d'Administration.



#### 4.1.10 CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Le capital social de la Caisse Centrale est détenu à 99,99% par Crédit Immobilier de France Développement.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	30/06/16
Capital	117 014			117 014
Primes d'émission	52 226			52 226
Réserve légale	11 159	523		11 682
Réserve réglementée				
Provisions réglementées	16 409			16 409
Réserves ordinaires	5 857			5 857
Report à nouveau	35 690	9 941		45 631
Résultat	10 464	5 594	-10 464	5 594
<b>Total</b>	<b>248 820</b>			<b>254 414</b>
Distribution de dividendes				
Nombre d'actions émises	764 797			764 797
Valeur nominale en euros	153			153

#### 4.2 INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

##### 4.2.1 HORS BILAN HORS IFT

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Engagements de financement</b>			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 632 530</b>	<b>1 825 216</b>	<b>2 134 746</b>
D'ordre d'établissements de crédit	1 631 650	1 824 336	2 133 866
D'ordre de la clientèle	880	880	880
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres acquis avec faculté de rachat			
Autres engagements donnés			
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>72 000</b>	<b>72 000</b>	<b>72 000</b>
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres	72 000	72 000	72 000
<b>Engagements douteux</b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 704 530</b>	<b>1 897 216</b>	<b>2 206 746</b>

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Engagements de financement</b>			
Reçus d'établissements de crédit			
Reçus de la clientèle			
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 017 663</b>	<b>3 887 253</b>	<b>4 154 720</b>
Reçus d'établissements de crédit	3 017 663	3 887 253	4 154 720
Reçus de la clientèle			
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres vendus avec faculté de rachat			
Autres engagements reçus			
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>26 213</b>	<b>26 818</b>	<b>40 335</b>
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres	26 213	26 818	40 335
<b>Engagement de retraite</b>			
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 043 877</b>	<b>3 914 071</b>	<b>4 195 054</b>

#### 4.2.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	Opérations de couverture	Opérations de gestion de position	Nominal 30/06/16	Valorisation 30/06/16	Nominal 31/12/2015
<b>Opérations de taux</b>	<b>89 866 749</b>	<b>203 408</b>	<b>90 070 157</b>	<b>40 080</b>	<b>106 031 642</b>
Sur marchés organisés					
Opérations fermes					
Opérations conditionnelles					
De gré à gré					
Opérations fermes					
- swaps	82 439 210		82 439 210	40 080	97 013 604
- F.R.A.	2 200 000		2 200 000	-35	2 944 000
- autres contrats à terme					
Opérations conditionnelles					
- options		6 408	6 408	-46	16 067
- CAP et FLOOR (1)	5 227 539	197 000	5 424 539	81	6 057 971
<b>Opérations de change</b>	<b>78 982</b>		<b>78 982</b>	<b>1 109</b>	<b>79 117</b>
Sur marchés organisés					
Opérations fermes					
Opérations conditionnelles					
De gré à gré					
Opérations fermes					
- C.C.S.	78 982		78 982	1 109	79 117
Opérations conditionnelles					
<b>TOTAL</b>	<b>89 945 731</b>	<b>203 408</b>	<b>90 149 138</b>	<b>41 188</b>	<b>106 110 760</b>
<i>(1) dont instruments conditionnels achetés</i>	<i>2 640 169</i>	<i>160 616</i>	<i>2 800 785</i>	<i>7 773</i>	<i>3 128 623</i>
<i>(1) dont instruments conditionnels vendus</i>	<i>2 587 370</i>	<i>36 383</i>	<i>2 623 753</i>	<i>-7 692</i>	<i>2 929 348</i>

#### 4.3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.3.1 INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Etablissements de crédit	352 008	765 438	391 449
Clientèle	114 977	278 301	149 598
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 625	38 596	20 968
Autres produits assimilés			
<b>TOTAL</b>	<b>481 611</b>	<b>1 082 335</b>	<b>562 015</b>

#### 4.3.2 INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Etablissements de crédit	404 460	901 656	-461 068
Clientèle (1)	4 492	10 243	-1 758
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 578	136 797	-67 746
Dettes subordonnées	11	31	-16
Autres charges assimilées			
<b>TOTAL</b>	<b>464 540</b>	<b>1 048 728</b>	<b>-530 588</b>

#### 4.3.3 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres à long terme		41	2
Parts dans entreprises liées			
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>	<b>2</b>

#### 4.3.4 COMMISSIONS (PRODUITS)

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Opérations avec établissements de crédit		10	5
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres			
Opérations de change			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Prestations de services financiers	778	1 917	1 042
Autres commissions			
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>1 927</b>	<b>1 047</b>

#### 4.3.5 COMMISSIONS (CHARGES)

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Opérations avec établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres		38	-38
Opérations de change			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Prestations de services financiers	267	890	-251
Autres commissions			-3 724
<b>TOTAL</b>	<b>267</b>	<b>929</b>	<b>-4 013</b>

**4.3.6 GAINS OU PERTES SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Opérations sur titres de transaction			
Opérations de change	-7	5	5
Opérations sur instruments financiers à terme	-877	-914	
<b>TOTAL</b>	<b>-884</b>	<b>-909</b>	<b>5</b>

**4.3.7 GAINS OU PERTES SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT**

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Plus et moins-values réalisées	136	-13 332	-24 537
Dotations et reprises sur dépréciation		25 278	25 278
Frais d'acquisition			
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>11 947</b>	<b>741</b>

**4.3.8 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Activité immobilière			
Quote-part des opérations faites en commun			
Divers	0	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

**4.3.9 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
Activité immobilière			
Quote-part des opérations faites en commun			
Charges refacturées			
Divers	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.3.10 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Frais de personnel</b>	<b>1 876</b>	<b>3 850</b>	<b>-1 949</b>
Salaires et traitements	1 006	2 059	-1 079
Charges sociales	395	1 112	-592
Intéressement et participation	171	345	-128
Autres	304	335	-151
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>4 570</b>	<b>11 078</b>	<b>-3 910</b>
Impôt et taxes	541	536	-698
Services extérieurs	4 029	10 542	-3 212
<b>Dotations et reprises de provisions</b>			
<b>Refacturations</b>	<b>-450</b>	<b>-1 196</b>	<b>931</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 996</b>	<b>13 732</b>	<b>-4 928</b>

#### 4.3.10.1 TABLEAU DES EFFECTIFS

(en équivalent temps plein)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Effectifs salariés</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
Direction et cadres	26	26	28
Agents de maîtrise			
Collaborateurs			
<b>Effectifs utilisés</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>28</b>

#### 4.3.11 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Coût du risque sur établissements de crédit</b>			
Dotations nettes aux provisions & dépréciations			
Pertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances amorties			
<b>Coût du risque sur la clientèle</b>	<b>-53</b>	<b>1 971</b>	<b>-1 142</b>
Dotations nettes aux provisions & dépréciations	-53	1 971	-1 142
Pertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances amorties			
Coût FGAS			
<b>Coût du risque sur portefeuille titres</b>			
Dotations nettes aux provisions & dépréciations			
Pertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances amorties			
<b>Coût du risque sur autres opérations</b>			
Dotations nettes aux provisions & dépréciations			
Pertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances amorties			
<b>TOTAL</b>	<b>-53</b>	<b>1 971</b>	<b>-1 142</b>

#### 4.3.12 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Immobilisations financières</b>	<b>42</b>	<b>83</b>	<b>41</b>
Plus et moins values réalisées			
Dotations et reprises sur dépréciations	42	83	41
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>83</b>	<b>41</b>

#### 4.3.13 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/2015	30/06/15
<b>Charges Exceptionnelles</b>			
Dotation à la provision AGS	-1 386	-2 418	-464
Reprise à la provision AGS	2 214	1 741	412
Charges Exceptionnelles_Charges liées à l'AGS	-2 156	-853	-93
<b>TOTAL</b>	<b>-1 328</b>	<b>-1 530</b>	<b>-145</b>

#### 4.3.14 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	Base	Taux	Impôt 30/06/16	Impôt 31/12/15	Impôt 30/06/15
Impôt à taux normal	10 584	33,33%	3 528	15 905	12 370
Impôt à taux réduit		19,00%			
Contribution sociale	3 146	3,30%	104	500	396
Contribution exceptionnelle	3 528	10,70%	377	1 702	1 324
Crédits d'impôt				-31	
Avoirs fiscaux					
Imputations diverses					
<b>CHARGE FISCALE DE L'EXERCICE</b>			<b>4 009</b>	<b>18 076</b>	<b>14 090</b>

#### 4.4 AUTRES INFORMATIONS

##### 4.4.1 TABLEAU DE VENTILATION SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	non ventilés	TOTAL 30/06/16
Banques Centrales	18 450					18 450
Effets publics	40 000	40 000	55 000	280 491		415 491
Créances sur établissements de crédit	50 778	1 201 259	144 846	11 145 562		12 542 446
Opérations avec la clientèle	59 236	820	7 019	4 222		71 296
Obligations et autres titres à revenu fixe			196 641	61 491		258 133
Actions et autres titres à revenu variable					7 077	7 077
Autres actifs et immobilisations					2 585 962	2 585 962
Comptes de régularisation					278 722	278 722
Dépréciations					-8 109	-8 109
Créances rattachées					9 570	9 570
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>168 464</b>	<b>1 242 078</b>	<b>403 506</b>	<b>11 491 766</b>	<b>2 873 222</b>	<b>16 179 038</b>
Dettes envers les établissements de crédit	209 164	3 750	20 000	82 535		315 449
Opérations avec la clientèle	520 022			352 374		872 396
Dettes représentées par un titre	2 807 000	3 431 100	7 401 200	200 000		13 839 300
Dettes subordonnées				65 647		65 647
Autres passifs					350 169	350 169
Comptes de régularisation					398 305	398 305
Provisions					36 607	36 607
Capitaux propres hors FRBG					254 414	254 414
Dettes rattachées					47 161	47 161
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 536 186</b>	<b>3 434 850</b>	<b>7 421 200</b>	<b>700 557</b>	<b>1 086 656</b>	<b>16 179 448</b>
Opérations sur marchés organisés						
Opérations de gré à gré	22 453 976	9 700 878	18 509 667	39 418 677		90 083 197
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>22 453 976</b>	<b>9 700 878</b>	<b>18 509 667</b>	<b>39 418 677</b>		<b>90 083 197</b>

#### 4.4.2 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	TOTAL 30/06/16	CIF Euromortgage	Filiales opérationnelles	CIFD	CIF Assets	Autres
Créances sur les établissements de crédit	12 542 411		4 101 073	8 412 727		28 611
dont créances rattachées	692		127	565		
Opérations avec la clientèle	71 296		58 242			13 054
dont créances rattachées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	259 471	30 040			96 772	132 659
dont créances rattachées	1 338	40			72	1 225
Autres actifs	2 585 696	85 602			2 538	2 497 556
Comptes de régularisation	278 722	789	14 778	56 358	84 045	122 752
Parts dans les entreprises liées	6 351	0	0			6 351
<b>ACTIF</b>	<b>15 745 977</b>	<b>116 472</b>	<b>4 174 220</b>	<b>8 469 649</b>	<b>183 427</b>	<b>2 802 209</b>
Dettes envers les établissements de crédit	328 416	207 801				120 615
dont dettes rattachées						
Opérations avec la clientèle	872 396		519 710		352 374	312
dont dettes rattachées						
Dettes représentées par un titres	13 873 013	3 640 045		2 700		10 230 268
dont dettes rattachées	146	95		50		
Autres passifs	350 650		44 683	14 693		291 274
Comptes de régularisation	398 305	9 079	27 409	67 069		294 748
Provisions						
Dettes subordonnées	65 647		22 726	42 922		
dont dettes rattachées						
<b>PASSIF</b>	<b>15 888 573</b>	<b>3 857 020</b>	<b>614 528</b>	<b>127 435</b>	<b>352 374</b>	<b>10 937 216</b>
Engagements donnés	1 704 530	1 630 970	115			73 445
Engagements reçus	3 043 877		996 313	2 019 379		28 185
Instruments financiers à terme	90 083 197	20 529 718	10 010 197	16 793 181	11 985 567	30 764 535
<b>HORS BILAN</b>	<b>94 831 604</b>	<b>22 160 687</b>	<b>11 006 625</b>	<b>18 812 560</b>	<b>11 985 567</b>	<b>30 866 164</b>



#### 4.4.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/06/16	31/12/15
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>9 603</b>	<b>28 540</b>
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions	-45	-21 799
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette ou gain net des activités d'investissement		
+/- Produits ou charges des activités de financement	7	-5
+/- Autres mouvements	31 164	-6 626
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>31 126</b>	<b>-28 430</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 054 695	-1 457 334
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-350 671	619 005
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	773 787	1 657 270
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	368	35 828
- Impôts versés	-18 030	395
<b>= Diminution ou augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-649 241</b>	<b>855 164</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-608 512</b>	<b>855 275</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	23 819	71 932
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>23 819</b>	<b>71 932</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 130 727	-1 995 151
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>1 130 727</b>	<b>-1 995 151</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
<b>AUGMENTATION OU DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A+B+C+D)</b>	<b>546 034</b>	<b>-1 067 945</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	9 955	468 662
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-718 332	-109 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	18 450	9 955
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-180 794	-718 332
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>546 034</b>	<b>-1 067 945</b>

# **Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France – 3CIF**

Société anonyme au capital de 117 013 941 €  
Siège social : 26/28, rue de Madrid, 75008 Paris  
RCS : Paris B 339 350 712

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016**

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels complets de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France – 3CIF, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels complets ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels complets avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 « Garantie de l'Etat », 2.1 « Continuité d'exploitation » et 4.4.2 « Opérations avec les entreprises liées » de l'annexe aux comptes semestriels complets qui rappellent que les comptes semestriels complets de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France – 3CIF, ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

L'utilisation de cette convention est étayée par un plan de résolution ordonnée révisé et validé par la Commission Européenne le 27 novembre 2013. Ce plan de résolution ordonnée repose sur la décision de gérer de manière patrimoniale les portefeuilles, reposant sur leur portage à leur maturité, et comprend notamment :

- une garantie autonome à première demande consentie par l'Etat français portant sur l'encours de titres financiers émis par 3CIF à compter du 28 février 2013, couvrant les besoins en liquidités externes du CIF à hauteur de 16 Mds€ ;
- une garantie autonome à première demande consentie par l'Etat français portant sur l'encours de certaines expositions intragroupes du Groupe CIF couvrant les créances correspondant aux placements internes de trésorerie de CIF Euromortgage et CIF Assets (fonds commun de titrisation du Groupe) sur la 3CIF à hauteur de 12 Mds€.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels complets sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels complets.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 15 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

  
Antoine Priollaud

Mazars

  
Virginie Chauvin

## DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Je soussigné, Jérôme Lacaille, Directeur général de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Fait à Paris, le 30 septembre 2016

Jérôme Lacaille  
Directeur général

